

RELANCE ÉCONOMIQUE

# LE PATRONAT APPELLE À LANCER LES CONCERTATIONS TRIPARTITES

Page 5

BILAN COVID EN ALGÉRIE

**4 DÉCÈS ET 95 NOUVEAUX CAS EN 24 HEURES**

Page 16

ISSN : 1112-7449

# MIDI



L'info, rien que l'info

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION *Libre*

N° 4361 | Mercredi 13 octobre 2021 - Prix : 10 DA • www.lemidi-dz.com

KIDNAPPÉE ET VIOLÉE

**UNE JEUNE FILLE DÉLIVRÉE PAR LA POLICE**

Page 16

## SAHARA OCCIDENTAL

# L'ALGÉRIE PASSE À L'OFFENSIVE

Page 5



ÉLIMINATOIRES MONDIAL-2022, NIGER 0 - ALGÉRIE 4



**LES VERTS SUR LEUR LANCÉE !**

Page 16

TRIBUNAL DE SIDI-M'HAMED

**HUIT ANS DE PRISON REQUIS CONTRE HOUDA FARAOUN**

Page 2

ALLOCATION CHÔMAGE

**CE QUE PRÉVOIT LE PLFC 2022**

Page 4

COMMISSION DES AFFAIRES JURIDIQUES DE L'APN

# Le ministre de la Justice présente plusieurs projets de loi

*Abderrachid Tabi a passé en revue les principaux objectifs de la loi organique relative aux élections, visant essentiellement à consacrer la démocratie, lutter contre l'argent sale, garantir une participation populaire aux échéances et réhabiliter la volonté populaire.*

PAR RAHIMA RAHMOUNI

Le ministre de la Justice, Garde des sceaux, Abderrachid Tabi, a présenté, avant-hier devant la Commission des affaires juridiques, administratives et des libertés de l'Assemblée populaire nationale (APN) un exposé sur des projets de lois portant approbation de six ordonnances relatives notamment à la loi organique sur le régime électoral, aux procédures pénales, au Code pénal, et à la protection des informations et des documents administratifs.

Dans son exposé, M. Tabi a souligné que "la présentation de l'ordonnance 21-01 du 10 mars 2021 portant loi organique relative au régime électoral, modifiée et complétée, aux membres de la commission pour validation intervient conformément aux dispositions de la Constitution", indiquant que "cette ordonnance" a été présentée, au préalable, au Conseil d'État et au Conseil constitutionnel et a été débattue et adoptée par le Conseil des ministres



avant sa promulgation par le président de la République.

"La promulgation de la loi organique relative au régime électoral s'inscrit dans le cadre des réformes politiques contenues dans le programme du Président de la République, approuvées par la Constitution et adoptées lors du référendum du 1<sup>er</sup> novembre 2020", a-t-il précisé.

"Le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, a accordé une grande importance à l'élaboration d'une nouvelle loi organique relative aux élections, la classant en deuxième priorité après la révision de la Constitution, en vue de recomposer des assemblées élues légitimes issues d'élections régulières qui expriment la volonté du peuple et qui auront pour prérogatives le débat et l'adoption des réformes économiques et structurelles nécessaires pour consacrer son programme visant à instaurer un État de droit et à bâtir la nouvelle Algérie", a ajouté le ministre.

M. Tabi a passé en revue les principaux objectifs de la loi organique relative aux élections, visant essentiellement à "consacrer la démocratie, lutter contre l'argent sale, garantir une participation populaire aux échéances et réhabiliter la volonté populaire".

Il a également évoqué le projet de loi N 21-10 relatif à la loi électorale, mettant en exergue ses principaux axes, dont "la possibilité d'abrogation de la condition de parité pour les listes des candidats parrainés par des partis politiques ou des listes indépendantes n'ayant pas pu remplir cette condition, à condition de demander à l'autorité indépendante de

délivrer une autorisation". Cette loi, a-t-il indiqué, comprend un article sur "la réduction du nombre de signatures requises pour l'élection des Assemblées populaires communales (APC) pour les communes dont le nombre d'habitants est égal ou inférieur à 20.000".

Il a affirmé, dans ce contexte, que "l'organisation des précédentes élections législatives a donné, tant aux citoyens et qu'à la classe politique, une vision claire du processus de changement institutionnel entamé par le président de la République, en application de ses engagements électoraux et qui aspire à la concrétisation des ambitions populaires exprimées".

Le ministre de la Justice a également présenté un exposé d'un projet de loi portant "approbation de l'ordonnance 21-09 relative à la protection des informations et des documents administratifs de toute menace sur l'intégrité et la sécurité du pays, notamment la divulgation des informations via les moyens de communication. Un crime dont peut se rendre coupable un fonctionnaire public en divulguant des secrets ou des informations pouvant être truquées pour porter préjudice à l'État et à ses institutions".

Présentant le projet de loi portant approbation de l'ordonnance 21-11 complétant l'ordonnance 66-155 portant Code de procédure pénale, le Garde des sceaux a expliqué que "l'arsenal juridique en Algérie et en dépit de sa diversité, est désormais insuffisant pour lutter contre les conséquences de l'augmentation de l'utilisation des Technologies de l'information et de la communication (TIC)

pour commettre différents crimes, d'autant qu'il est devenu nécessaire de mettre de nouveaux mécanismes, en vue de lutte contre ce type de criminalité".

Pour le ministre "le recours croissant aux techniques et à l'utilisation des TIC a conduit à l'émergence d'un nouveau genre de criminalité, utilisée par des groupes terroristes de l'intérieur et de l'extérieur du pays et visant à déstabiliser le pays et la société".

Selon les dispositions de cette ordonnance, "la création d'un pôle pénal à compétence nationale chargé de lutte contre la criminalité en lien avec les TIC intervient dans le cadre de la démarche d'adaptation des dispositifs nationaux chargés de la lutte contre ce crime".

Répondant aux interrogations et aux préoccupations de membres de la Commission spécialisée de l'APN, autour de certains articles de la loi organique relative au régime électoral, lesquels ont exclu des listes et des noms de candidats aux précédentes élections législatives et constituent une pierre d'achoppement pour ceux qui désirent se porter candidats aux élections du 27 novembre prochain, M. Tabi a indiqué que "ce qui est à été réalisé aujourd'hui, grâce à cette loi et après la concrétisation de l'indépendance de l'Autorité nationale indépendante des élections (Anie), se veut un jalon essentiel dans l'édification des contours du nouvel État", ajoutant que "le texte de loi a de grands objectifs qu'il tend à concrétiser et même s'il subsiste des détails non pris en charge, le législateur œuvrera à y remédier, à l'avenir".

R. R.

## TRIBUNAL DE SIDI-M'HAMED

### 8 ans de prison requis contre Houda Faraoun

Le procureur de la République près le pôle pénal financier et économique du Tribunal de Sidi-M'hamed a requis hier une peine de 8 ans de prison ferme assortie d'une amende de 100.000 DA contre l'ancienne ministre de la Poste et des Télécommunications, Imane-Houda Faraoun, et l'ancien directeur général d'Algérie Télécom, Tayeb Kebbal, pour corruption, dilapidation de deniers publics, octroi d'indus avantages et abus de fonction.

Le procureur de la République a également requis 6 ans de prison contre l'accusé Berrani Sid-Ahmed, président de la commission des marchés d'Algérie Télécom, et 4 ans de prison contre le reste des accusés, dont l'ancien vice-président directeur général d'Algérie Télécom, Ahmed Choudar, et des membres de cette commission ainsi que son secrétaire technique. Il a aussi demandé 5 ans d'inéligibilité à l'encontre de tous les accusés.

Le procureur de la République a, par ailleurs, requis une amende de 5 millions DA contre les sociétés "Huawei" et "ZTE" avec la confiscation du solde des comptes bancaires et postaux et de tous les biens saisis sur ordre du juge d'instruction du tribunal de Sidi-M'hamed. Le procès, qui a débuté lundi, se poursuit avec les plaidoiries de la défense des accusés.

R. N.

## COUR DE TIPASA

### 3 ans de prison ferme requis contre Karim Tabou

Le ministère public près la cour de Tipasa a suivi lundi, lors du procès en appel de Karim Tabou, les réquisitions du parquet du tribunal de première instance de Koléa qui avait demandé 3 ans de prison ferme contre lui pour "atteinte au moral de l'Armée et atteinte à l'unité nationale", sachant que le verdict sera prononcé le 18 octobre. La cour de Tipasa a rejeté les moyens de forme présentés par la défense de l'accusé, notamment "la nullité des procédures de poursuite judiciaire eu égard au fait qu'il a été déjà jugé pour les mêmes faits au niveau de la cour d'Alger" et "la demande d'abandon du chef d'accu-

sation d'atteinte à l'unité nationale". La présidente de la chambre correctionnelle près la cour de Tipasa a auditionné l'accusé Karim Tabou qui a souhaité la tenue de ce procès après trois reports à la demande de sa défense. A la suite de son réquisitoire, le représentant du ministère public près la cour de Tipasa a suivi les réquisitions prononcées par le tribunal de première instance de Koléa en novembre 2020 lorsque le procureur de la République près cette juridiction avait requis contre Karim Tabou une peine de trois (3) ans de prison ferme assortie d'une amende de 100.000 DA, considérant que

les déclarations de l'accusé étaient "dangereuses dans un contexte politique sensible". Répondant aux questions de la juge, Karim Tabou a rejeté tous les chefs d'accusation retenus contre lui, précisant qu'"il n'ose songer à porter atteinte à l'unité nationale" et qu'il est "un fervent défenseur de l'unité nationale et territoriale". Concernant le chef d'accusation d'"atteinte au moral de l'Armée", il a dit que ses déclarations n'étaient pas dirigées contre l'institution militaire à laquelle "il voue du respect". La défense de Karim Tabou a plaidé l'acquittement de son client.

R. N.

SAHARA OCCIDENTAL

# L'Algérie passe à l'offensive

**Le dossier du Sahara occidental semble revenir sur les devants de la scène internationale. Avec la nomination de Staffan de Mistura comme nouveau envoyé personnel du secrétaire général de l'ONU cette question de décolonisation s'apprête sans doute à connaître très bientôt des joutes diplomatiques importantes.**

PAR KAMAL HAMED

C'est dans ce contexte que l'Algérie, qui a de tout temps été en faveur du règlement de cette question conformément aux résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU, est en train de passer à l'offensive et de faire entendre sa voix. Décidément, à travers cette nouvelle

option, l'Algérie compte ainsi peser de tout son poids en vue de dépoussiérer ce dossier dont la résolution traîne depuis fort longtemps à cause des tergiversations du Maroc aidé en cela par de nombreuses puissances, dont la France. L'envoyé spécial chargé de la question du Sahara occidental et des pays du Maghreb, Amar Belani, est ainsi monté au créneau hier pour rectifier certaines contrevérités distillées çà et là par les diplomates marocains. "Il s'agit de propos délirants de la part d'un radoteur invétéré dont les jérémiades méprisables ne sont pas dignes d'intérêt. Loin de ces élucubrations grotesques et pour revenir à l'essentiel, nous sommes en face d'un processus de décolonisation contrarié et dévoyé à force de complaisance de la part de la communauté internationale, dont au premier chef, le Conseil de sécurité, qui doit impérativement assumer ses responsabilités politiques et morales en vue de garantir le droit inaliénable et imprescriptible du peuple du Sahara occidental à l'autodétermination", a déclaré M. Belani à l'APS. "Les déclarations insensées des autorités marocaines sur l'irréversibilité des actions menées par

les forces d'occupation marocaines à El-Guerguerat, sont irresponsables et constituent une entrave de taille à une éventuelle reprise du processus politique", a-t-il dénoncé réagissant ainsi à la déclaration faite par le représentant du royaume du Maroc, lors de la cérémonie commémorative du 60<sup>e</sup> anniversaire de la tenue de la première conférence du Mouvement des Non-Alignés (MNA) à Belgrade en Serbie. Belani a jugé aussi "impératif de revenir aux paramètres originaux du règlement politique, si la communauté internationale souhaite réellement une relance effective et sérieuse des négociations directes, de bonne foi, et sans conditions préalables, entre les deux parties au conflit". Le diplomate algérien appelle en outre le Conseil de sécurité "à tenir compte de la nouvelle réalité sur le terrain en raison, notamment de la reprise des hostilités suite à la violation flagrante par les forces d'occupation marocaines des accords militaires signés par les deux parties et endossés par ce même Conseil de sécurité". Baïli s'inscrit ainsi en droite ligne de la position de l'Algérie qui veut être plus présente sur

cette question en n'hésitant pas à dire ce qu'elle pense tout haut. Preuve en est cette sortie médiatique qui intervient après celle du Président Abdelmadjid Tebboune. "L'Algérie a été le premier pays à avoir salué la proposition de désignation de Monsieur De Mistura en tant qu'Envoyé personnel du SG des Nations unies au Sahara occidental", a fait savoir le Président Tebboune lors de sa rencontre périodique avec des représentants de médias nationaux. Après avoir précisé que "les Nations unies sont appelées à s'acquitter de leur rôle dans la décolonisation du Sahara occidental, étant une question inscrite dans l'agenda de la 4<sup>e</sup> Commission de l'ONU en charge de la décolonisation", le Président Tebboune a rappelé que la Minurso avait été dépêchée au Sahara occidental, à cet effet. Et au Président de tacler le Maroc, puissance occupante de ce territoire du Sahara occidental ainsi que son premier allié la France. "Le Maroc se cache derrière un autre pays avec lequel l'Algérie a des comptes à solder, c'est un pays connu de tous".

K. H.

## Les Nations unies doivent faire respecter les droits du peuple sahraoui

Le président de la Fédération des institutions de solidarité avec le Sahara occidental (Fedissah), Carmelo Ramirez, a affirmé, hier au camp de Dakhla des réfugiés sahraouis, que les Nations unies "doivent faire respecter les droits individuels et collectifs du peuple sahraoui". Il a appelé les Nations unies à "faire respecter ces droits, conformément aux chartes et textes internationaux, et d'organiser au plus tôt un référendum, libre et honnête, qui garantisse au peuple sahraoui son droit à l'autodétermination et à l'indépendance". S'exprimant à l'APS en marge de la célébration du 46<sup>e</sup> anniversaire de l'Unité nationale sahraouie, M. Ramirez a fait part de sa "profonde solidarité avec le peuple sahraoui dans sa lutte pour le recouvrement de son droit à l'autodétermination". Le président de la Fedissah a interpellé, en outre, la communauté internationale, dans la conjoncture actuelle, à œuvrer afin de faire cesser les violations des droits des détenus politiques sahraouis dans les geôles marocaines, et de libérer immédiatement tous les prisonniers et détenus politiques sahraouis.

"La célébration de l'anniversaire de l'Unité nationale sahraouie intervient cette année dans des conditions caractérisées par le retour du peuple sahraoui à la lutte armée pour recouvrer ses droits", a souligné M. Ramirez. Et d'ajouter qu'il existe "des droits universellement reconnus concernant le peuple sahraoui et des droits reconnus à travers la récente décision de la Cour européenne de justice, après l'échec de la stratégie marocaine visant une reconnaissance internationale de sa prétendue souveraineté sur le Sahara occidental". "Notre présence aujourd'hui à cette célébration de l'anniversaire de l'Unité nationale sahraouie traduit notre soutien continu à la cause sahraouie, après une éclipse de deux années imposée par la pandémie du Covid-19, et marque notre position aux côtés du peuple sahraoui dans sa lutte pour son droit inaliénable à la liberté et à l'indépendance et le retour à son pays libre", a-t-il assuré. Le président de la Fedissah a salué, par ailleurs, "les efforts de l'Algérie et son rôle crucial dans la recherche d'un règlement à cette question, à travers son appui

continu et inconditionnel pour une solution juste au conflit". Aussi, a-t-il poursuivi, "il est impératif aujourd'hui pour les Nations unies d'adopter des décisions rigoureuses pour stopper le projet expansionniste marocain et mettre fin aux violations caractérisées commises à l'égard du peuple sahraoui dans les territoires occupés". Carmelo Ramirez a appelé aussi la communauté internationale à "reconnaître le combat mené par la militante Sultana Khaya dans la région de Boudjedour occupée, ainsi que par les militants sahraouis qui revendiquent le droit à une vie décente dans leur pays, libre et indépendant". Il a également démenti les allégations marocaines, colportées par les médias de ce pays, sur de prétendues conditions d'insécurité et de vie difficile dans les camps de réfugiés sahraouis à Tindouf, assurant à ce propos que "les réfugiés sahraouis dans ces camps de la fierté et de la dignité vivent dans de bonnes conditions". Des allégations qui traduisent, conclut M. Ramirez, "l'échec de la stratégie du régime marocain".

R. N..

## INVESTITURE D'UN NOUVEAU GOUVERNEMENT EN TUNISIE Le Président Tebboune félicite Kaïs Saïed

Le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, a eu, hier, un entretien téléphonique avec son homologue tunisien, Kaïs Saïed, qu'il a félicité à l'occasion de l'installation du nouveau gouvernement, a indiqué un communiqué de la présidence de la République. "Le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, a eu aujourd'hui un entretien téléphonique avec son frère Kaïs Saïed, président de la République de Tunisie, à l'occasion de l'installation du nouveau gouvernement, lui souhaitant ainsi qu'au gouvernement le succès et la réussite", a précisé la même source. "Le renforcement de la coopération bilatérale dans les différents domaines sera au centre de la visite prévue du président de la République en Tunisie", a conclu le communiqué.

R. N.

## Chanegriha reçu par le Président serbe

Le général de corps d'Armée, Saïd Chanegriha, chef d'état-major de l'Armée nationale populaire, a été reçu, hier par le président de la République de Serbie, Aleksandar Vučić. Avant cela, le général de corps d'Armée, Saïd Chanegriha, s'était entretenu, au premier jour de sa visite officielle en Serbie, avec le ministre de la Défense, Neboja Stefanovic, selon le communiqué du ministère de la Défense nationale. Rappelons que le général de corps d'Armée, Saïd Chanegriha, entame une visite officielle depuis dimanche en République de Serbie, pour prendre part à la 10<sup>e</sup> édition de l'Exposition internationale d'Armement Partner-2021, avait indiqué un communiqué du ministère de la Défense nationale.

R. N.

POLYGONE D'ENTRAÎNEMENT DE TARKOYE EN RUSSIE

## Fin des exercices militaires conjoints algéro-russes

Lutter ensemble contre des groupes terroristes était l'objectif des exercices conjoints algéro-russes achevés lundi 11 octobre 2021. Des exercices qui se sont déroulés pendant une semaine dans le polygone d'entraînement de Tarskoye, dans la région de Vladikavkaz, en Ossétie-du-Nord, près de 1.400 kilomètres au sud de Moscou. Près de 200 militaires utilisant une quarantaine de blindés ont participé à ses manœuvres. Il s'agissait, selon l'agence Sputnik, de 80 soldats russes de l'infanterie motorisée du district militaire Sud déployés dans le Caucase du Nord et d'environ 80 militaires algériens dont des soldats des forces spéciales. L'exercice était consacré aux actions tactiques dans la lutte contre le terrorisme,

concentré sur la recherche, la détection et la destruction des formations armées illégales. L'exercice simulait une attaque des groupes terroristes contre les militaires en plein forêt.

### "Nous souhaitons d'autres exercices de ce genre"

"Nous avons beaucoup bénéficié de l'expérience russe dans la lutte contre le terrorisme. Nous souhaitons d'autres exercices de ce genre dans le futur avec les forces russes", a déclaré à la chaîne Russia Today, un militaire algérien. Le colonel Mohamed Nemar, chef de la délégation algérienne, a précisé à la même chaîne que les soldats algériens se sont entraînés sur de nouvelles armes. "Des armes sophisti-

quées comme celles utilisées par les unités d'infanterie à l'image du véhicule de combat BMP 3 qui a une grande puissance de feu et utilisant une technologie avancée", a-t-il indiqué. Alger et Moscou sont liés par un partenariat stratégique qui laisse une bonne place à la coopération militaire. En juin 2021, le chef d'état-major de l'ANP, le général de corps d'armée Saïd Chanegriha, s'est rendu à Moscou, invité par le général d'armée Choïgou Sergueï Koujouguévitch, ministre de la Défense de Russie, où il a assisté à la conférence de Moscou sur la sécurité internationale. La Russie est le premier fournisseur de l'Armée algérienne en armes et équipements militaires.

R. N.

## COURS DES MONNAIES

**Le dinar maintient sa place**

La monnaie unique européenne a enregistré de légères hausses dans le marché interbancaire des changes d'Alger. Sur le marché parallèle, l'euro n'a pas connu de grands changements par rapport aux cotations d'hier.

Dans le tableau des cours des principales monnaies publié ce mardi 12 octobre par la Banque d'Algérie, un euro s'échange contre 158,83 dinars à l'achat et 158,86 dinars à la vente. Hier, l'unité de cette monnaie est proposée contre 158,65 dinars à l'achat et 158,71 dinars à la vente.

Pour l'unité de la monnaie étasunienne, les cotations commerciales d'ouverture du dinar pour cette même journée ont fait état de 137,26 dinars sur le cours de l'achat et 137,28 dinars sur le cours de la vente.

La livre sterling s'échange sur le marché officiel des devises contre 187,34 dinars à l'achat et 187,39 dinars à la vente. Dans les cotations d'hier, un Livre sterling s'échangeait contre 186,68 dinars à l'achat et 186,76 à la vente.

Sur le marché noir des devises, l'euro connaît une stabilité relative ses derniers jours. 1 euro est proposé aux environs de 213,50 à 214,00 dinars à l'achat et ente 211 et 212 dinars à la vente.

Le dollar, quant à lui, s'échange à 179 DA à la vente contre 181 DA à l'achat. De son côté, la livre sterling n'a enregistré aucun changement majeur. L'unité de cette monnaie s'échange contre 241 DA à l'achat et 238 DA à la vente.

## ACCIDENTS DE LA CIRCULATION

**33 morts et 1.408 blessés en une semaine**

33 personnes ont été tuées et 1.408 autres blessées dans 1.190 accidents de la circulation survenus durant la période du 3 au 9 octobre au niveau national a indiqué, hier, la Direction générale de la Protection civile (DGPC), dans un communiqué.

Le bilan le plus lourd a été enregistré dans la wilaya de Tiaret avec 6 personnes décédées sur le lieu de l'accident et 16 autres blessées suite à 13 accidents de la route.

Les services de la Protection civile ont, en outre, effectué 1.509 interventions pour procéder à l'extinction de 1.184 incendies urbains, industriels et incendies divers, indique le communiqué, soulignant que la wilaya d'Alger a enregistré, à elle seule, 115 interventions pour l'extinction de 84 incendies.

Il a été également effectué, durant la même période, 4.490 interventions pour l'exécution de 3.932 opérations d'assistance aux personnes, ainsi que le sauvetage de 258 personnes en danger.

Pour ce qui est des activités de lutte contre la propagation du coronavirus Covid-19, les unités de la Protection civile ont effectué durant une semaine, 340 opérations de sensibilisation à travers le territoire national, rappelant aux citoyens la nécessité du port de la bavette, le respect du confinement ainsi que les règles de la distanciation physique. Les mêmes unités ont également effectué 200 opérations de désinfection générale à travers le territoire national, touchant l'ensemble des infrastructures et édifices publics et privés, quartiers et ruelles.

R. N.

## ALLOCATION CHÔMAGE

**Ce que prévoit le PLFC 2022**

*Le projet de loi de finances pour l'exercice de l'année prochaine 2022 devra définir plusieurs dispositions réglementaires concernant l'allocation chômage, décidée dernièrement par les hautes autorités du pays.*

PAR RIAD EL HADI

**S**elon les premiers éléments dévoilés du projet de la loi de finances 2022, des dispositions règlementaires devront définir les catégories sociales ainsi que la tranche d'âge des bénéficiaires de cette allocation.

En effet, l'article 189 du PLFC 2021 stipule que l'allocation chômage concernera les chômeurs demandeurs d'emploi inscrits auprès des services de l'Agence nationale de l'emploi (Anem).

Le montant et les modalités d'octroi de l'allocation, annoncée dernièrement par le président de la République, devront également être définis via des dispositions réglementaires dans la loi des finances pour l'exercice de l'année prochaine.

Pour ce qui est des tranches d'âges concernées par l'allocation, le PLFC 2022 précise qu'il s'agit de chômeurs demandeurs d'emploi âgés entre 19 et 60 ans.



Cette démarche traduit, selon la même source, la volonté de l'État de soutenir et d'accompagner les chômeurs demandeurs d'emploi sans revenu.

**Entrés en vigueur de l'allocation chômage sous forme de "présalaire"**

Cela intervient également "dans le souci d'assurer le minimum d'une vie décente à cette catégorie en leur garantissant un revenu qui assure la couverture d'un minimum de leurs besoins, et ce, pendant la période de recherche d'emploi".

Pour rappel, le chef de l'État a annoncé, le 25 septembre dernier lors de sa rencontre avec les walis, l'entrée en vigueur dans les

deux prochains mois de l'allocation chômage sous forme de "présalaire". Tebboune a également annoncé l'introduction de l'allocation dans la Loi de finances 2022, et ce, pour préserver la dignité des jeunes chômeurs. Vers le début du mois dernier, le président avait ordonné, lors d'un Conseil des ministres, plusieurs mesures dans le cadre de ce projet. Il s'agit, entre autres de "la mise en place d'un système efficace de contrôle du fichier national des chômeurs, afin d'en assurer une distribution transparente et correcte de ladite allocation, en tenant compte des opportunités de travail disponibles dans différentes régions du pays".

R. E.

## IMPORTATIONS

**L'Algérie poursuit la chasse aux tricheurs**

PAR CHAHINE ASTOUATI

L'Algérie continue de prendre des mesures allant dans le sens d'une réduction encore plus significative de la facture des importations.

La dernière en date est la suspension de la domiciliation des opérations d'importation des produits classés dans la position tarifaire "Autres".

La mesure a été communiquée aux banques commerciales par l'Association des banques et établissements financiers (Abef) en date du jeudi 7 septembre. Les banques ont été instruites de "surseoir à la domiciliation de toute opération d'importation sous la rubrique Autres et de veiller à la stricte application de cette mesure".

Dans son document, l'Abef a précisé que cette décision a été prise sur initiative du ministère du Commerce qui a fait part au premier ministre des mesures au "titre de l'encadrement et de la rationalisation des

importations". La mesure ne s'applique pas aux entreprises, sociétés et offices publics activant dans le domaine de l'importation pour la revente en l'état. Les sociétés importatrices de médicaments et de matériel médical ne sont pas également concernées. C'est le ministère du Commerce qui a saisi les services du Premier ministre sur la question. Dans leur réponse, ces derniers ont indiqué que le Premier ministre a décidé de surseoir à la domiciliation par les banques de toute opération d'importation sous la rubrique "Autres". La raison est qu'il a été constaté un "recours exagéré" par les opérateurs économiques à la domiciliation sous cette rubrique à des fins de "fraude et de surfacturation", selon les services du Premier ministre. Le gouvernement qui poursuit ainsi la chasse aux tricheurs dans le domaine de l'importation accuse ces opérateurs d'éviter les "codes douaniers reconnus" pour tricher. Logiquement, la

facture des importations des produits classés dans la rubrique "Autres" n'est pas significative, mais elle a dû augmenter anormalement en raison de ce "recours exagéré". La lutte contre la surfacturation des importations est érigée en priorité par le président de la République afin de réduire la facture globale. Les mesures prises dans ce sens, ainsi que l'interdiction de l'importation de certains produits ont permis de faire baisser sensiblement la facture des importations, passée, selon le chef de l'État de 60 à 31 milliards de dollars. Ces mesures, conjuguées à la hausse des prix du pétrole et des exportations hors hydrocarbures (entre 4 et 4.5 milliards de dollars à la fin 2021, selon les prévisions), permettent à l'Algérie d'envisager pour la première fois depuis plusieurs années la possibilité d'équilibrer sa balance des paiements dès la fin de l'année en cours.

C. A.

## À L'ÉPREUVE DU MARCHÉ MONDIAL

**Le concept "gagnant-gagnant" de Rezig**

PAR RANIA NAILI

Le ministre du Commerce, Kamel Rezig, a reçu lundi l'ambassadeur italien, Giovanni Polizzi, et l'ambassadeur du Zimbabwe, Fosmozi N'Tonga, au siège de son département à Alger. Durant ces deux rencontres, Rezig a tenté d'exposer son concept de "gagnant-gagnant". Au cœur de ces deux rencontres, qui précèdent la visite du Président Italien, le concept gagnant-gagnant, sur lequel le ministre du Commerce compte pour donner un coup de pouce à l'économie algérienne qui souffre plus que jamais d'une addiction aux importations. Dans son communiqué,

le ministère du Commerce indique que le premier homme du secteur, Kamel Rezig, a rassuré, lors de sa rencontre avec l'ambassadeur du Zimbabwe, sur la solidité des relations économiques qui lient l'Algérie au Zimbabwe.

**Une politique africaine et une autre méditerranéenne**

Le premier responsable du Commerce en Algérie a également souligné l'importance de renforcer les échanges commerciaux entre les deux pays.

Au cœur du plaidoyer de Rezig, se trouve son concept de "gagnant-gagnant". Le ministre a notamment affirmé qu'il fallait

activer le conseil d'affaires commun qui est chargé de rechercher des opportunités de collaboration "selon le concept gagnant-gagnant". Cependant, et lors de sa rencontre avec l'ambassadeur italien, Rezig a exprimé que son "soulagement vis-à-vis des projets et des collaborations jusque-là avec les partenaires italiens". Le ministre du Commerce a également indiqué l'importance d'organiser des visites et des échanges entre les hommes d'affaires des deux pays. Il a aussi déclaré que les investisseurs étrangers pourront bénéficier des "privilèges commerciaux" qu'offre l'Algérie.

R. N.

RELANCE ÉCONOMIQUE

# Le patronat appelle à lancer les concertations tripartites

*La relance économique est une volonté du Président, une volonté du patronat, une volonté de tous les opérateurs, il reste maintenant à se frayer un chemin au milieu de la bureaucratie qui freine encore l'élan des entreprises.*

PAR RAHIMA RAHMOUNI

C'est ce qu'a relevé hier Abdelwahab Ziani, président de la Confédération des industriels et producteurs algériens (Cipa), dans l'Invité de la rédaction de la Chaîne 3 de la Radio algérienne. Il appelle le patronat à parler d'une même voix et à lancer au plus vite des concertations tripartites autour des mécanismes de relance économique. "Aujourd'hui, le Président a fait appel à l'union de tous les chefs d'entreprise, les experts et les institutions, de faire consensus autour de lui et de notre pays, pour élever le niveau de la production nationale et faire face à cette crise qui nous menace au quotidien", constate Abdelwahab Ziani. "La production nationale est actuellement en souffrance", alerte le président de la Cipa, qui préconise "d'organiser des concertations tri-



partites entre les dirigeants, les employeurs et les représentants des travailleurs, le plus vite possible, pour travailler ensemble à stabiliser le cadre juridique et l'emploi, afin d'élever le niveau de la productivité algérienne". Durement frappée par les conséquences de la crise sanitaire, la sphère économique espère une amélioration du cadre juridique et du climat des affaires. "Les entreprises attendaient la nouvelle formation du Parlement pour que l'on commence à réformer tous les textes de loi ou décrets qui freinent l'élan de l'entreprise et font du mal à l'économie nationale", témoigne le chef d'entreprise, qui appelle "à engager, au plus vite, des concertations entre le Parlement et le monde de l'entreprise pour démontrer qu'il faut une volonté politique et économique, avec la conscience des Algériens".

**"Veiller à l'intérêt de l'Algérie et non à l'intérêt des individus"**

Pour le président de la Cipa, l'amendement du code de l'investissement, lancé par le ministère de l'Industrie, doit assurer aux entreprises et aux investisseurs "l'accès aux financements et l'accès aux zones industrielles", dont il faut, selon lui, "ouvrir la création et la gestion au privé, afin de créer des synergies entre opérateurs économiques". Abdelwahab Ziani rappelle également la nécessité d'un cadre juridique stable. "Le code de l'investissement doit être promulgué rapidement mais aussi, il doit être stable pour au moins cinq ans". Il insiste également sur la nécessité de placer l'intérêt commun au centre de cette relance économique. "L'investissement doit être libéré, mais il doit également être surveillé, parce qu'il faut maintenant veiller à l'intérêt de

l'Algérie et non pas à l'intérêt des individus", relève Abdelwahab Ziani.

**La bureaucratie : premier frein à la relance économique**

Le chef d'entreprise s'attend également à la persistance des blocages administratifs. "Il sera difficile de casser la bureaucratie, l'administration continue de faire de la résistance. Il va falloir dialoguer avec cette administration qui fait encore des blocages". Abdelwahab Ziani insiste et met en garde contre "les lenteurs de l'administration" et la perte de temps et d'argent induite pour les entreprises.

Il plaide pour "la digitalisation" afin de simplifier les procédures. Un renouvellement de l'administration qui passe, selon lui, par l'implication de la jeunesse. "Si on crée aujourd'hui une digitalisation centralisée et généralisée, toutes les entreprises seront obligées de recruter des jeunes dans le domaine informatique et digital", estime le président de la Cipa.

R. R.

## TRANSPORT MARITIME Feu vert pour la reprise des traversées

Après l'annonce faite hier concernant l'ajout de nouveaux vols internationaux, voilà que la diaspora, mais aussi l'ensemble des citoyens algériens peuvent enfin respirer une bonne bouffée d'air marin. Hier, soit plus de deux ans après la fermeture des frontières maritimes, voilà que la délivrance arrive enfin.

En effet, le ministère du Transport a annoncé aujourd'hui la reprise des traversées maritimes. Une décision tant attendue par la diaspora algérienne qui a souffert pendant de longs mois des déboires causés par les compagnies aériennes.

Selon le communiqué du ministère du Transport, la reprise des traversées maritimes se fera à partir du jeudi 21 octobre prochain. Le programme, loin cependant d'être riche, risque de décevoir un peu. Il s'agit d'une reprise pour le moins timide, mais qui va permettre de voir le lancement du nouveau navire d'Algérie Ferries, le Bordj-Badj-Mokhtar III.

**Deux traversées par semaine**

Bien que les frontières aient été fermées pendant plus de deux ans, le retour est loin d'être à la hauteur de l'absence. Le ministère de Transport a décidé de limiter le nombre de traversées à deux seulement par semaines. Deux pays vont être cependant reliés aux côtes algériennes. Il s'agit, et sans grande surprise, de la France et de l'Espagne.

**Programme des traversées :**

1. Une traversée hebdomadaire reliant les ports d'Alger ou d'Oran (un port par semaine) à Alicante, en Espagne
2. Une traversée hebdomadaire reliant Alger à Marseille, en France.

Il y aura donc deux lignes, dont une variable, et bien entendu des traversées-retour. La traversée vers l'Espagne se fera à partir du 21 octobre prochain, tandis que celle vers Marseille en France se fera à partir du 1<sup>er</sup> novembre à bord du nouveau navire d'Algérie Ferries Bordj-Badj-Mokhtar III.

R. N.

3<sup>e</sup> DOSE DE VACCIN ANTI-COVID-19

## Le Comité scientifique rend sa décision

PAR ROSA CHAOUÏ

Le débat autour de l'efficacité de la vaccination contre le coronavirus en Algérie touche désormais la question de la troisième dose. Or, les spécialistes et responsables du secteur sanitaire écartent le recours à cela en mettant en avant les recommandations de l'OMS.

Intervenant hier sur les ondes de la Radio nationale, le professeur Ryad Mahyaoui, membre du comité scientifique de suivi de l'épidémie, affirme que la question n'est pas abordée actuellement.

Selon lui, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) ne recommande pas le recours à la 3<sup>e</sup> dose vaccin qui n'a pas encore prouvé son efficacité pour une immunité supplémentaire, mis à part chez les personnes âgées et les immunodéprimés. L'intervenant a également indiqué

que l'OMS a affiché moult réserves envers cette mesure, dont la nécessité d'application de l'équité dans la garantie des vaccins pour les pays qui n'ont pas encore eu les premières doses. D'un point de vue scientifique, l'invité de la Radio affirme que "la troisième dose du vaccin contre le coronavirus n'a pas prouvé son efficacité pour une immunité supplémentaire. Le comité scientifique suit avec intérêt les développements concernant ce point".

**Les recommandations de l'OMS**

Du côté de l'Organisation mondiale de la Santé, l'on recommande, certes une troisième dose du vaccin contre le Covid-19, mais pour des catégories bien déterminées. Il s'agit, selon un comité d'experts de l'OMS, patients "modérément ou sévè-

rement immunodéprimés". Hier lundi, ce comité d'experts explique que cette troisième dose recommandée est valable pour l'ensemble des vaccins déjà homologués par l'OMS, à savoir Pfizer-BioNTech, Moderna, Astrazeneca, Johnson & Johnson, Sinopharm et Sinovac.

Ainsi, les experts de l'OMS insistent sur le fait qu'il ne s'agit pas de recommander une troisième dose pour la population générale, mais seulement pour les patients dont les défenses immunitaires sont déjà affaiblies par une autre maladie chronique.

Dans ce sens, l'OMS continue de recommander un moratoire jusqu'à la fin de l'année, pour libérer des doses et les donner aux pays où le taux de vaccination reste beaucoup trop faible.

R. C..

VACCINS ADMINISTRÉS EN ALGÉRIE

## Le CDC américain les reconnaît

Alors que la pandémie est toujours présente, la décrue du nombre de cas de contamination est enregistrée dans beaucoup de pays, les frontières aériennes s'ouvrent de plus en plus notamment avec la validation des vaccins à l'exemple des États-Unis.

Le 20 septembre dernier, les États-Unis ont ouvert leurs frontières, fermées depuis mars 2020 en guise de moyen de prévention et de lutte contre le Covid-19, les autorités ont annoncé que cette décision entre en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> novembre. Malgré la décrue et l'ouverture des frontières, la prévention et les mesures préventives restent exigées "les voyageurs en

provenance de l'étranger devront par ailleurs se faire tester et porter un masque, tandis qu'un système de suivi des contacts sera mis en place". a précisé le coordinateur de la lutte contre la pandémie à la Maison Blanche, Jeffrey Zients.

**Les vaccins reconnus par l'OMS désormais validés**

C'est au tour des États-Unis de valider les vaccins reconnus par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS). Les Centres pour le contrôle et la prévention des maladies (CDC) et l'Agence fédérale de la santé publique aux États-Unis ont affirmé que leur pays accepterait tous les vaccins

reconnus par les régulateurs américains ou l'OMS.

Les voyageurs ayant donc reçu les vaccins contre le Covid-19 seront acceptés aux États-Unis. Les compagnies aériennes ont été informées, d'autres détails seront finalisés et publiés par les CDC concernant les exceptions notamment les enfants, les exigences et les conseils à prendre en compte. Pour rappel, les vaccins autorisés par l'OMS pour une utilisation d'urgence sont : Pfizer (États-Unis), AstraZeneca (Grande-Bretagne-Suède), Janssen (États-Unis), Moderna (États-Unis), Sinopharm (Chine) et Sinovac (Chine).

R. N.

**République Algérienne Démocratique et Populaire**  
**Ministère de la Communication**

**Appel à candidature pour le Prix du Président de la République**  
**du journaliste Professionnel**

Président de la République, du Journaliste Professionnel, organisé dans sa septième édition, pour l'année 2021, sous le thème : «*Les Médias entre la liberté et la responsabilité*», et décerné à l'occasion de la célébration de la Journée nationale de la Presse le 22 octobre 2021.

Les principaux objectifs de ce prix institué par le décret présidentiel n°15-133 du 21 mai 2015, en signe de reconnaissance aux valeurs parcourues du journaliste algérien, durant la guerre de libération nationale et d'appui aux efforts des professionnels de la presse nationale, sont:

- Encourager et promouvoir la production journalistique nationale sous toutes ses formes ;
- Stimuler l'excellence, la création et la professionnalisation au sein de la presse nationale en instaurant la culture du mérite ;
- Récompenser les meilleures œuvres individuelles ou collectives, ayant trait à la thématique retenue.

**Catégories du prix :**

- 1- **L'information écrite:** la nouvelle de presse, l'article du fond, la critique, l'éditorial, le reportage ou l'enquête publiés par un organe de presse écrite nationale, public ou privé ;
- 2- **L'information télévisuelle:** reportages, enquêtes d'investigation, documentaires, bandes d'actualités filmées ou autre et la séquence (images informatives et audiovisuelles), produite et diffusée par les chaînes de télévision nationales publiques ou privées.
- 3- **L'information radiophonique:** émission d'information, reportages, enquêtes et autres, produite et diffusée par les chaînes de radiodiffusion nationales publiques ou privées.
- 4- **Presse électronique :** meilleure œuvre d'information diffusée sur le net.
- 5- **L'illustration :** photographies, dessins et caricatures de presse publiés par un organe de presse nationale, public ou privé.

**Conditions de participation :**

- 1- Titre de nationalité Algérienne ;
- 2- Etre âgé de 30 ans, au moins ;
- 3- Justifier de l'exercice continu de la profession dans l'organe de presse depuis, au moins, trois (3) ans ;
- 4- Ne pas être membre du jury ;
- 5- Le candidat peut présenter sa candidature à titre individuel ou collectif.
- 6- Les lauréats du Prix du Journaliste Professionnel dans ses différentes catégories ne sont pas autorisés à participer au concours pour une durée de trois (3) années.
- 7- Le candidat n'est autorisé à participer que dans une seule catégorie et par une seule œuvre, à l'exception du prix d'illustration dont le nombre peut atteindre dix (10) exemplaires de photographies, dessins ou caricatures de presse.
- 8- Les œuvres présentées doivent faire l'objet de diffusion ou de publication par un organe de presse nationale durant la période **Octobre 2020/ Octobre 2021**.

**Thème du concours:** «*Les Médias entre la liberté et la responsabilité*»

Les dossiers de participation seront adressés au président du jury du Prix du Président de la République du journaliste professionnel, Ministère de la Communication, avenue des 3 frères Bouaddou, Bir Mourad Rais, Alger.

Par voie postale, le cachet de la poste faisant foi,

Par dépôt au bureau d'ordre général (B.O.G) du Ministère de la communication.

**La date limite du dépôt des dossiers est fixée au 16 octobre 2021.**

**Formulaire de candidature :**

Voir le lien de téléchargement à travers le site web du Ministère de la communication: <http://www.ministerecommunication.gov.dz/fr>

Midi Libre n° 4361 - Mercredi 13 octobre 2021 - Anep Gratuit 0067

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA D'EL TARE  
DIRECTION DE L'ADMINISTRATION LOCALE  
Service de l'Animation Locale  
Bureau du Suivi des Marchés Publics et des Programmes de Développement  
N° D'IDENTIFICATION FISCAL : 0984.360.190.00.137  
N° 0102 DAL/SAL/BSMPPD/BMP/2021

**MISE EN DEMEURE N° 01**

La Société Global Motors Industries SPA  
-Siège Social : Groupe Melkia n° 07 , Lot n°07 , Lot n°255  
commune BATNA ,wilaya de BATNA  
-Direction Générale: Cite Sidi Mohamed, lot 146 BAB EZZOUAR  
- wilaya d'Alger -

-Vu le marché n° 13-2019 en date du 02-04-2019, d'un montant global de 391.230.000,00 DA, visé par la commission sectorielle des marchés -Ministère de l'Intérieur, des collectivités locales et de l'aménagement du territoire- le 03-04-2019 sous le n° 0002828 et par les services du contrôleur financier le 05-05-2019 sous le n° 16 , ayant pour objet:

Acquisition de matériels roulants et engins pour le renforcement des parcs des communes en cinq (05) lots :

- Lot n° 01 : Acquisition de douze (12) camions benne tasseuse d'une capacité de 8m<sup>3</sup>.
- Lot n°03 : Acquisition de vingt sept (27) camions à benne à ordures ménagères d'une capacité de 3 à 05 tonne.
- Lot n°07 : Acquisition de dix (10) camions Ampliroll d'une capacité de 05 tonnes.
- Lot n°08 : Acquisition de deux (02) camions hydro-cureur.
- Lot n°10 : Acquisition de huit (08) camions balayeurs d'une capacité de 4M<sup>3</sup>.

-Vu l'ordre de service n° 01 en date du 09-05-2019

-Vu le PV de réception provisoire partielle en date du 04-03-2020 (réception de 03 lots parmi les 05 lots objet du marché).

-Vu les écrits destinés à la société N° 1556 du 11-11-2020 ,N°801 du 20-06-2021 et N° 927 du 14-07-2021 ayant pour objet la livraison du matériel restant à savoir:

Lot n°07:10 camions amplirolls et lot n°10:08 camions balayeurs.

-Vu l'écrit en date du 27-07-2021 émise de la société Global Motors Industries SPA.

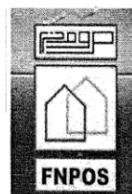
- Vu que la société n'a pas livré le reste du matériel malgré les différents écrits .

La société Global Motors Industries SPA est mise en demeure pour :

-La livraison de deux (02) lots restants à savoir les dix (10) camions Ampliroll et huit (08) camions balayeurs.

Et ce dans les huit (08) jours qui suivent la parution de cet avis dans les quotidiens nationaux et sa notification au cocontractant. Faute de quoi les procédures légales applicables s'appliqueront conformément aux lois et réglementations en vigueur.

Midi Libre n° 4361 - Mercredi 13 octobre 2021 - Anep 2123 004 041



REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE  
MINISTRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SECURITE SOCIALE  
FONDS NATIONAL DE PEREQUATION DES ŒUVRES SOCIALES  
NIF 000 016 109 004 949

DIRECTION DE L'ANTENNE REGIONALE DE TIZI-OUZOU  
Sis à : Quartier A, lot N°260 Oued Falli TIZI-OUZOU  
TEL : 026.19.39.03 FAX : 026.19.39.02

**AVIS D'ATTRIBUTION PROVISoire DE MARCHE**  
**APPEL D'OFFRE NATIONAL OUVERT AVEC EXIGENCE DE**  
**CAPACITES MINIMALES N°01/FNPOS/DARTO/2021**

Conformément aux dispositions de l'article 75 de la circulaire N°01 du 05 Avril 2016 portant dispositif de contrôle des marchés conclus par les organismes sous tutelle du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité Sociale, Le Fonds National de Péréquation des Œuvres Sociales (FNPOS) par le biais de sa Direction de l'Antenne Régionale De Tizi-Ouzou, informe les soumissionnaires ayant participé à l'Avis d'Appel d'Offres National Ouvert avec exigence de capacités minimales N°01/FNPOS/DARTO/2021, relatif à la réalisation des travaux de VRD des 30 logements LSP/FNPOS avec commerces, sis à AIN-BESSEM Wilaya de BOUIRA, paru dans les journaux "EL MASDER" et "MIDI LIBRE" en date du 08 Aout 2021 ainsi que le « BOMOP » la semaine du 15 au 21 Aout 2021.

Qu'à l'issue de l'ouverture des plis et l'analyse des offres techniques et financières, la commission d'évaluation des offres déclare l'attribution provisoire du marché selon le tableau suivant :

Projet/Localité	Entreprise retenue	Montant de la soumission en DA/TTC	Montant corrigé en DA/TTC	Délai (jours)	Note Tech /70	Note Financière/30	Note totale (Tech+Financ)	NIF de l'entreprise	Observation
Travaux de VRD des 30 logements LSP/FNPOS avec commerces sis à Ain-Bessam Wilaya de BOUIRA	EERTPBH IDAHMANENE AMIROUCHE	14 621 587,00	14 621 587,00	100 jours	50.50	30.00	80.50	179103700785169	ATTRIBUTION PROVISoire MIEUX DISANT

\* Conformément à l'article 75 de la circulaire N°01 du 05 Avril 2016 portant dispositif de contrôle des marchés conclus par les organismes sous tutelle du ministère du travail de l'emploi et de la sécurité sociale, tout soumissionnaire qui conteste ce choix, peut introduire un recours auprès de la Commission des Marchés de la Direction Générale FNPOS, dans un délai de dix (10) jours, à compter de la date de publication du présent avis.

\* Et ceux d'entre eux qui sont intéressés, à prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres sont invités à se rapprocher de nos services au plus tard trois (3) jours à compter du premier jour de la publication de l'attribution provisoire du marché.

Midi Libre n° 4361 - Mercredi 13 octobre 2021 - Anep 2116 017 993

## GAZ NATUREL ALGÉRIEN

# Les partenaires européens approvisionnés en vertu des engagements contractuels

Le ministre de l'Energie et des Mines, Mohamed Arkab, a affirmé que l'Algérie honorera ses engagements contractuels relatifs à l'approvisionnement de ses partenaires européens en gaz naturel.

Les approvisionnements en gaz algérien acheminés vers l'Europe se font conformément aux engagements contractuels qui seront honorés dans les délais impartis", a déclaré Arkab au forum de la Radio nationale, ajoutant que "l'Algérie est connue sur les marchés internationaux pour le respect de ses engagements et comme étant un partenaire sûr". Ces déclarations interviennent sur fond de baisse des approvisionnements dans les marchés internationaux, à l'origine d'une flambée des prix.

L'Algérie "approvisionne l'Espagne d'un volume de 8 milliards m<sup>3</sup> qui sera revu à la hausse après l'expansion du gazoduc Medgaz pour arriver à 10,6 milliards m<sup>3</sup> en décembre prochain", a précisé le ministre de l'Energie.

Concernant le projet du gazoduc Nigeria-Europe passant par l'Algérie, Arkab a fait savoir que les préparatifs à ce projet d'envergure sont à "un stade très avancé",



relevant, dans ce sens, que "ce nouveau gazoduc transportera le gaz nigérian à travers le Niger et l'Algérie vers l'Europe". Il a rappelé également les entretiens qu'il avait tenus avec ses homologues de ces deux Etats sur ce projet.

Un groupe de travail a été mis en place, constitué de cadres du ministère de l'Energie, d'experts du groupe Sonatrach et de l'Agence "Alnaft", de l'Autorité de régulation des hydrocarbures (ARH), outre des cadres du Niger et du Nigeria en vue de poser les premiers jalons pour la concrétisation de ce projet.

Pour ce qui est des mines, le ministre a fait état de la révision en cours de la loi sur les mines amendée en 2014 pour attirer les investissements dans ce domaine et définir des produits à grande valeur ajoutée, outre l'élargissement des études et recherches dans le domaine minier.

D'après Arkab, il s'agira également de la restructuration et de l'organisation du

groupe Manadjim El Djazaïr (Manal) à l'image du groupe Sonatrach dans le domaine des hydrocarbures.

Le programme du secteur prévoit, pour la première fois depuis les années 70, 26 projets miniers au niveau de 32 wilayas, a fait savoir le ministre, mettant en avant, notamment, trois projets structurants de valeur ajoutée, en l'occurrence : le gisement de minerai de fer de Ghara-Djebilet ainsi que les gisements de phosphate à Tébessa et de zinc à Béjaïa.

## 32 projets miniers non exploités

Arkab a déploré le faible niveau d'exploitation dans le domaine minier, et que 32 produits sont toujours inexploités, affirmant offrir toutes les facilitations nécessaires aux opérateurs souhaitant verser dans ce créneau.

En 2021, "l'Algérie a importé pour 1 mil-

liard USD de matières premières disponibles en Algérie mais non extraites", a-t-il précisé. Et de souligner l'importance de la nouvelle approche adoptée en matière d'exploration de l'or dans les wilayas du Sud, une exploration comptant sur de jeunes micro-entreprises, ce qui a permis de produire 40 kg d'or pur extraits de 4.500 tonnes de roches de la croûte.

A noter que l'utilisation de matières chimiques, dans le cadre de cette activité, ainsi que le forage de plus de 5 mètres sont interdits pour préserver la santé des opérateurs.

Evoquant l'accès de l'Algérie aux marchés africains en matière d'énergie, Arkab a avancé : "Nous serons présents sur les marchés africains notamment dans les domaines où nous avons une grande expérience à l'instar des hydrocarbures".

L'Algérie avance "à grands pas" vers ces marchés, en procédant au transfert de l'expertise algérienne aux pays qui ont affiché leur intérêt à ce propos, pour ne citer que le Niger, le Mali, la Mauritanie et le Sénégal.

Le ministre a démontré les moyens du groupe Sonelgaz dans ce sens, lequel s'emploie à tirer profit des chances offertes en Afrique dans les segments du développement du réseau électrique, l'assistance technique et la fabrication d'appareils électriques.

R. E.

## CONSEIL NATIONAL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL (CNESE)

# Préparation de l'adhésion de l'Algérie à l'OMC

Le Conseil national économique, social et environnemental (CNESE) organise une rencontre sur les voies et moyens pour une éventuelle adhésion de l'Algérie à l'Organisation mondiale du commerce (OMC), a indiqué un communiqué de l'institution.

Intitulée "L'Algérie et l'Organisation mondiale du commerce : quel avenir ?", cette rencontre aura lieu à l'Ecole supérieure d'hôtellerie et de restauration d'Alger (ESHRA), à Aïn-Bénian, a précisé la même source.

S'inscrivant dans la série de rencontres "CNESE Economic Perspectives", l'événement permettra d'aborder "les voies et moyens, les meilleurs, pour une éventuelle

adhésion de l'Algérie à l'OMC à l'aune du changement de paradigme du modèle économique mondial", explique le communiqué. Ce modèle économique qui se dessine "nécessite que l'on prévoit une refonte du système multilatéral des échanges, apte à bâtir les fondements d'un commerce international plus profitable et plus équitable pour toutes les parties, avec comme trame de fond l'amélioration du bien-être de tous", ajoute le CNESE.

Cette rencontre constituera, également, pour les participants, une occasion pour débattre de "l'impact économique et social d'une éventuelle accession de l'Algérie à l'OMC", dans un écosystème national et international "en pleine mutation" et d'en

connaître les contraintes et les opportunités du système commercial multilatéral. Prendront part à cette rencontre, des représentants des ministères concernés, des représentants d'organisations patronales et des opérateurs économiques, les dirigeants d'entreprises, des représentants d'institutions financières, des représentants de la société civile, ainsi que des chercheurs universitaires.

Un panel d'expert étranger interviendra, à cette occasion par visioconférence, composé de personnalités spécialistes des questions commerciales et de droit international.

Parmi ces personnalités, il y aura notamment Paolo D. Farah, professeur de l'ad-

ministration publique à l'université de Virginie, le professeur Makane Moïse Mbengue, directeur du département de droit international et organisation internationale à l'Université de Genève, Dr. Nassim Oulmane, Chef de la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique à Genève, Deborah James, directeur des programmes internationaux au centre US de Economic and Policy Research, Professeur Gabriel Gari, directeur LLM, programme en Droit économique international, Centre de droit commercial à l'Université de Londres, Sonia E. Rolland, Professeur de droit, à l'université de Boston aux Etats-Unis.

R. E.

## SALON INTERNATIONAL DE LA VALORISATION ET LA RÉCUPÉRATION DES DÉCHETS

# Participation d'une quarantaine d'entreprises nles et étrangères

Plus de 40 entreprises nationales et étrangères exerçant dans le domaine de l'économie circulaire ont participé, lundi à Alger, à la 5<sup>e</sup> édition du Salon international de la valorisation et la récupération des déchets (Revade), organisée cette année sous le thème : "Economie circulaire : un pas vers le développement durable". Selon la chambre algérienne de commerce et d'industrie (Caci), cet événement vise à encourager les jeunes à s'engager dans l'entrepreneuriat dans le domaine du recyclage en tirant profit des expériences de sociétés ayant fait leur preuve dans ce créneau, à l'instar de "Green Sky" qui a développé, dix ans durant, une nouvelle technique pour le traitement des déchets dangereux et toxiques (5.000 tonnes chaque année), avec la création du pre-

mier incinérateur pour éliminer les déchets médicaux en recourant à des compétences 100% algériennes. Outre l'expérience de cette société, les jeunes désirent s'engager dans l'économie circulaire ont assisté à une exposition sur les expériences réussies d'autres sociétés à l'image de "3M Récupération" spécialisée dans la collecte et le recyclage de plusieurs produits comme le bois et le carton et qui a élargi son domaine et assure des postes d'emploi à beaucoup de jeunes.

Spécialisée dans le recyclage et la valorisation des huiles industrielles usagées, la société "SAM Industrie" s'est, quant à elle, lancée dans l'exportation de ses produits.

Plusieurs associations écologiques ont pris part à ce Salon, à l'instar de

l'Association nationale pour la promotion de la culture environnementale et les énergies renouvelables et l'association des femmes entrepreneurs qui œuvre à la formation de l'élément féminin dans tous les domaines relatifs à la protection de l'environnement. Le Salon a également vu la participation de plusieurs instances et services devant faciliter la tâche aux jeunes pour la création d'entreprises de recyclage de déchets à l'instar de l'entreprise "NetCom" qui a lancé une action de sensibilisation concernant le tri sélectif des déchets ainsi que le Centre national du registre de commerce (CNRC).

Les jeunes souhaitant lancer une activité commerciale dans le domaine environnemental et de recyclage des déchets peuvent désormais "obtenir un registre com-

mercial dans l'immédiat" en déposant uniquement une copie de la carte d'identité. Le ministre du Commerce et de la Promotion des exportations, Kamel Rezig, qui a présidé la cérémonie d'ouverture de ce Salon, a fait savoir que l'économie circulaire garantit la fourniture de matières premières locales, et par conséquent, permet de réduire la facture d'importation.

"L'économie circulaire répond, à travers son approche inclusive, aux besoins immédiats de la période post-crise (crise économique et sanitaire que traverse le monde)", a-t-il poursuivi, mettant l'accent sur l'impérative "révision de certains modes et habitudes de consommation".

R. E.

# Piqûres de scorpion : prévention et conduite à tenir

*Le scorpion est un lointain parent de l'araignée. Tout comme elle, il a quatre paires de pattes. C'est un animal invertébré de la classe des arachnides. On compte au-delà de mille espèces de scorpions, tous sont venimeux, mais seulement une vingtaine d'entre eux ont une piqûre mortelle.*

La piqûre de scorpion ne peut pas passer inaperçue car elle est généralement très douloureuse, et l'animal aussitôt repéré. Elle peut dans certains cas être mortelle.

Il existe de très nombreuses espèces de scorpions. Quelques-uns seulement sont dangereux et provoquent 40.000 décès par an dans le monde. On les rencontre uniquement dans les pays chauds.

Le scorpion est actif en été et durant la nuit. Le reste du temps, il reste caché sous les pierres ou dans les anfractuosités. Il ne pique que s'il est menacé. Paradoxalement, les espèces les plus dangereuses ne donnent pas les piqûres les plus douloureuses. Autre point important, il module la quantité de venin qu'il injecte. Chaque piqûre est donc différente d'une autre, et ce n'est qu'avec l'évolution sur 24 heures que l'on peut estimer la gravité de la piqûre. Les espèces mortelles se trouvent en Afrique du Nord, Sahara, Soudan, Égypte, Arabie et



Israël. D'autres sont dangereux mais non mortels : Algérie, Tunisie, Libye, Égypte, Soudan et Maroc.

## Symptômes

- \*Sueurs
- \*Diarrhée
- \*Malaise
- \*Pieds et mains froides
- \*Douleur très importante au niveau de la piqûre
- \*Sensation d'engourdissement de la zone piquée.

La zone piquée, surtout aux extrémités peut se nécroser, ce qui peut nécessiter une intervention chirurgicale ultérieure.

## Les stades

Il existe 3 stades de gravité

croissante :

### Stade 1

-Il n'existe que des signes locaux qui ne durent que les 24 premières heures au bout desquels ils s'estompent. Douleur locale importante mais qui dépend du scorpion et du venin injecté. Sensation d'engourdissement de la zone piquée. Rougeur locale. Edème local. Le principal risque est la nécrose de la zone piquée.

### Stade 2

-Des signes généraux modérés apparaissent. Ils disparaissent au bout de 48 heures.  
-Les signes de gravité  
-Le scorpion faisait plus de 3 cm

-La piqûre remonte à moins de 24 heures  
-Piqûre au cou, à la tête ou sur le thorax  
-Jeune enfant ou personne âgée. Il y a généralement très peu de décès sur une personne adulte en bonne santé.

### Stade 3

A ce stade apparaissent en plus des signes généraux sévères qui apparaissent au maximum 16 heures après la piqûre :  
-Difficultés à respirer  
-Cyanose : les lèvres puis la peau deviennent bleutées. C'est un signe de grande gravité  
-Cœur rapide  
-Crampes musculaires  
\*Agitation.

## Conduite à tenir :

Le venin de scorpion est thermolabile: il est détruit à la chaleur. Il faut donc approcher une source de chaleur à proximité du point de piqure, sans pour autant se brûler. On peut utiliser un allume-cigare, une allumette, une cigarette... Refroidir la zone atteinte (Glace, sprays réfrigérants) si on n'a pas la possibilité d'éliminer le venin à la chaleur. En effet, à défaut d'être détruit, le venin sera neutralisé par la fermeture des vaisseaux sanguins en réaction au froid. Le fameux aspi-venin est à proscrire.

Au lieu d'aspirer le venin comme la notice d'utilisation l'indique, il va faire éclater les petits vaisseaux par un effet de succion et permettre au venin de mieux diffuser.

Les sérums antiscorpioniques sont d'une efficacité discutée et doivent être injectés en intraveineuse dès le début de la crise après avis médical. Soulager la douleur et la fièvre avec des médicaments à base de paracétamol. Essayer de rejoindre au plus vite un dispensaire ou un hôpital.

## Prévention :

Pour éviter d'être piqué dans les pays infestés par les scorpions :  
\*Il ne faut pas marcher pieds nus la nuit  
\*Toujours secouer ses vêtements avant de les enfiler  
\*Retourner ses chaussures avant de les mettre  
\*Vérifier sa literie avant de s'y glisser.



## Le scorpion : un lointain parent de l'araignée

Le scorpion est un lointain parent de l'araignée. Tout comme elle, il a quatre paires de pattes. C'est un animal invertébré de la classe des arachnides. On compte au-delà de mille espèces de scorpions, tous sont venimeux, mais seulement une vingtaine d'entre eux ont une piqûre mortelle. On peut dire que cet animal est composé de trois parties. La tête, ornée de deux paires d'yeux, mais malgré cela, sa vue n'est pas très bonne. La carapace et son ventre se terminent par une queue redressée à la verticale. Sa queue est formée de 5 anneaux et le dernier porte une vésicule chargée de venin. Il a aussi des pinces avec lesquelles il maintient sa proie et la découpe. C'est un animal robuste qui peut résister à des écarts

de température allant jusqu'à 50 degrés Celsius. Il est un champion du jeûne. Il peut vivre 3 ans sans nourriture, mais pas sans eau.

Il craint le soleil et se cache toute la journée pour ne sortir manger que le soir. Il se sert de ses pinces pour capturer les petites proies comme les insectes et autres. Mais il se servira de son venin paralysant pour les plus grosses proies comme les rongeurs, les serpents, etc.

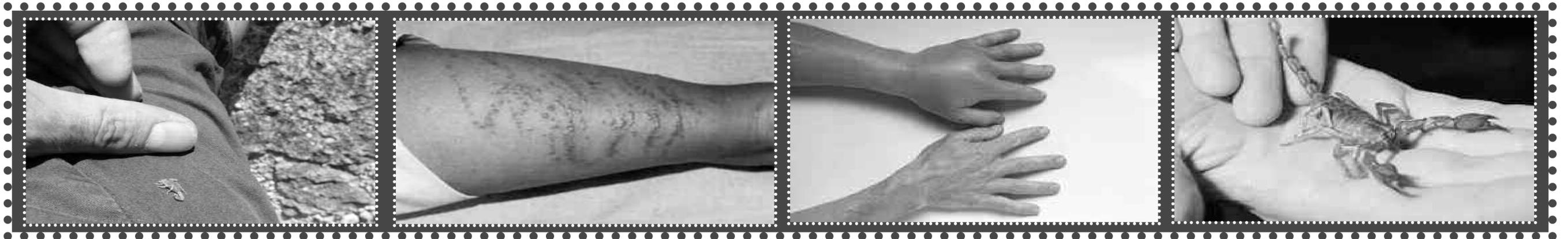
Il n'y a pas de moment spécifique pour les ébats amoureux et il arrive que la femelle dévore le mâle après la fécondation. La gestation dure de 15 à 16 mois. Les petits sont déjà formés à leur naissance.

Au nombre de 25 à 60, les bébés ne nais-

sent pas tous au même moment. Ils se réfugient sur le dos de leur mère et au bout d'une semaine, ils subiront une mue, puis après un certain temps ils s'en iront vivre leur propre vie.

La piqûre de tous les scorpions n'est pas mortelle, mais celle qui l'est peut mener à la mort en quelques heures, soit par arrêt cardiaque ou paralysie des muscles de la respiration. Le scorpion a de nombreux ennemis et prédateurs. De ce nombre on compte la mangouste, le suricate, le babouin, la mante religieuse, la mygale et nombre d'autres.

La durée de vie du scorpion varie de 2 à 8 ans.



# Comment est élaboré un antivenin

*Un antivenin est une composition biologique utilisée en guise de traitement contre des piqûres ou morsures venimeuses.*

L'antivenin est créé par extraction du venin du serpent, de l'araignée ou de l'insecte concerné. Le venin est ensuite dilué et injecté dans un cheval, un mouton, un lapin, ou une chèvre. Le système immunitaire du sujet animal réagit, produisant des anticorps contre la molécule active du venin qui peut être récolté dans le sang de l'animal et utilisé pour traiter l'envenimation. À l'international, les antivenins doivent se conformer aux réglementations de la pharmacopée et aux exigences de l'Organisation mondiale de la santé. Le terme d'antivenin se compose du mot - venin -, qui, lui, provient du mot latin *venenum*, signifiant - poison -. Historiquement, le terme d'antivenin est très utilisé dans le monde, sa première utilisation datant de 1895.

## Utilisation

Le principe de l'antivenin se base sur celui du vaccin, développé par Edward Jenner ; cependant, plutôt que d'injecter directement l'immunisation au patient, il est injecté dans un sujet animal, puis le sérum hyper-immunisant est transfusé au patient. Les antivenins peuvent être catégorisés comme monovalents (lorsqu'ils sont efficaces contre une seule espèce animale) ou polyvalents (lorsqu'ils sont



efficaces contre plusieurs ou différentes espèces). Le premier antivenin pour serpents (appelé sérum antiophidique) a été développé par Albert Calmette, un scientifique français de l'Institut Pasteur travaillant sur un antidote contre la morsure du Cobra indien (*Naja naja*). En 1901, Vital Brazil, à l'Instituto Butantan de São Paulo, au Brésil, développe les premiers antivenins monovalents et polyvalents contre les genres *Crotalus* et *Bothrops* d'Amérique du Sud et d'Amérique centrale, et également contre certaines espèces d'araignées, de scorpions, et de grenouilles venimeuses.

Les antivenins utilisés à des fins thérapeutiques sont souvent conservés dans des ampoules congelés, bien que cer-

tains ne soient disponibles que sous forme liquide et doivent rester au frais. La majorité des antivenins (dont les antivenins pour serpents) sont administrés par intraveineuse ; cependant, les antivenins contre les genres *Synanceia* et *Latrodectus hasselti* sont administrés par injection intramusculaire. Le côté intramusculaire a souvent été remis en question dans son efficacité.

Un antivenin vise à arrêter les effets du venin, et donc tout dégât supplémentaire, mais n'inverse pas les dégâts déjà occasionnés. De ce fait, il doit être administré le plus vite possible après injection du venin. Depuis l'arrivée des antivenins, certaines morsures auparavant invariablement mortelles sont désormais rarement

mortelles si l'antivenin est administré le plus tôt possible. Les antivenins sont purifiés grâce à de nombreux procédés, mais s'accompagnent toujours de protéines d'autres sérums agissant comme antigènes. Certains individus peuvent réagir à l'antivenin avec hypersensibilité immédiate (anaphylaxie) ou avec hypersensibilité retardée ; néanmoins, l'antivenin doit être utilisé avec précaution. Quoiqu'il en soit, l'antivenin reste le seul traitement efficace face à une condition mortelle. Dans une légende urbaine, un individu allergique aux chevaux - ne peut pas - obtenir d'antivenin, mais les effets secondaires peuvent être pris en charge, et l'antivenin doit être administré tant que ces effets secondaires sont pris en charge.

## Que faire en cas de piqûre de scorpion ?

Il existe de très nombreuses espèces de scorpions, mais quelques-unes seulement sont dangereuses pour l'Homme.

### Ce qu'il faut faire :

- \* Nettoyer la piqûre
- \* Désinfecter
- \* Surveiller les symptômes : en cas de fièvre, sueurs, diarrhée, malaise, extrémités froides, douleur importante, sensation d'engourdissement, il faut consulter
- \* Contacter les secours en cas de piqûre par une espèce venimeuse, ou si la douleur persiste après 24 heures.

### Ce qu'il ne faut PAS FAIRE :

- \* Utiliser un aspi-venin.

### Faire face aux piqûres et morsures d'animaux

En vous baladant en famille dans les bois, vous marchez sur une vipère. Pour se défendre, elle vous attaque. Heureusement, vos chaussures de randonnée vous ont fait éviter le pire. Mais sauriez-vous comment réagir en cas de problème ?

Ils peuvent vous mordre et vous piquer. En général, ils vous attaqueront au niveau des pieds lorsque vous leur marchez dessus - sauf pour les araignées qui peuvent tomber des



arbres et arbustes ou se retrouver sur vous suite à la traversée d'une toile. Prévoyez donc de bonnes chaussures

montantes lorsque vous allez marcher. Elles vous éviteront bien des tracas. Dans les herbes, faites du bruit pour

faire fuir les serpents et évitez de soulever et manipuler des pierres pour ne pas tomber sur un scorpion. Dans ce cas, une simple désinfection suffit. Si le venin est présent, la personne le sentira immédiatement : douleur vive, œdème.

La première chose à faire est d'allonger la victime, la rassurer et faire en sorte qu'elle reste calme pour éviter que le venin ne se répande trop vite. Il faut immédiatement appeler des secours. Si vous le pouvez, désinfectez la plaie et compressez légèrement. Une source de chaleur comme une cigarette peut détruire le venin. De même pour les piqûres de scorpions. Ne faites pas de garrot, n'incisez pas et ne comptez pas sur un aspi-venin pour résoudre le problème. Si vous avez un antivenin, utilisez-le avec précaution et renseignez-vous auprès des pompiers ou de votre médecin sur son utilisation.

Concernant les araignées, la piqûre est douloureuse mais une bonne désinfection immédiate suffira.

Une seule espèce est dangereuse : la veuve noire. Si toutefois, une forte douleur musculaire ou une douleur intense surviennent, il faut administrer l'antivenin spécifique et une fois encore appeler les secours. Ne partez pas sans votre téléphone portable !

CONSTANTINE, CAMPAGNE LABOURS-SEMAILLES

# Emblavage de 90.000 hectares pour la céréaliculture

*Tous les moyens humains et matériels sont mobilisés pour réussir la campagne labours-semailles qui sera lancée incessamment...*

PAR BOUZIANE MEHDI

Le directeur local des services agricoles, Messaoud Bendridi, a indiqué, mardi 5 octobre, que la "campagne labours-semailles de la saison agricole 2021-2022 ciblera l'emblavage de 90.000 hectares qui seront consacrés à la céréaliculture", précisant à l'APS, en marge de la célébration de la 28<sup>e</sup> édition de la Journée nationale de la vulgarisation agricole, tenue à la Coopérative des céréales et légumes secs (CCLS) de la commune d'El-Khroub, qu'une "superficie de 75 % des 90.000 hectares sera réservée au blé dur alors que le reste sera réparti entre le blé tendre et l'avoine."

Tous "les moyens humains et matériels sont mobilisés pour réussir cette campagne labours-semailles qui sera lancée incessamment", a attesté, dans ce contexte, le même responsable.

Des efforts sont déployés auprès de la Banque de l'agriculture et du développement rural (BADR) pour accélérer l'étude des dossiers de crédit Rfig afin de permettre aux agriculteurs d'acquérir les machines agricoles nécessaires, notamment les tracteurs, a déclaré le



directeur local des services agricoles, qui est également revenu sur la mesure de révision et d'ajustement des prix de référence des engrais de 20 %, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> octobre courant, affirmant que cette "démarche qui soutient les agriculteurs, particulièrement ceux de la filière céréales, et réduit les charges de production va leur permettre d'entamer la campagne labours-semailles dans les meilleures conditions". La wilaya de Constantine s'est "investie pleinement dans le développement de la filière stratégique de céréales, assurant annuellement une production céréalière qualitative et quantitative, tous genres confondus", a rappelé M. Bendridi, relevant que des "efforts sont aussi déployés pour encourager les agricul-

teurs à adhérer au programme de culture du colza". Célébrée sous le slogan "Les coopératives agricoles, appuis au développement agricole et à la sécurité alimentaire", la 28<sup>ème</sup> édition de la Journée nationale de la vulgarisation agricole a été l'occasion pour faire un état des lieux du secteur entre agriculteurs et différents partenaires, les services et la chambre d'agriculture, la BADR, la Caisse régionale de mutualité agricole (CRMA) et la station régionale de la protection des végétaux. L'APS a rappelé que "la wilaya de Constantine a enregistré durant la précédente saison agricole, une production céréalière de 2,3 millions de quintaux, avec un rendement oscillant entre 25 et 27 q/ha".

B. M.

BLIDA, PRÉSENCE DE DÉCHETS INERTES

## Entrave à un grand nombre de projets

La réalisation d'un grand nombre de projets, notamment de logements, est entravée à Blida en raison des "tas de déchets inertes", dont le volume est estimé à près de 5 millions de tonnes, constituant une contrainte pour la poursuite des chantiers par les entreprises de réalisation.

Selon le directeur de l'Environnement de la wilaya, Wahid Tchachi, Blida "5 millions de tonnes de déchets inertes, entassés, dans leur grande partie, au niveau des chantiers de construction de logements dans la nouvelle ville de Bouinan et au pôle de Sefsaf (Meftah)". Il a fait part d'un "besoin urgent" de la wilaya pour au moins 6 sites à travers son territoire, notamment dans sa partie est, comptant de nombreux projets de construction de logements, déplorant "les tas d'agrégats et de déblais, abrités par les sites de construction à Bouinan et Sefsaf, qui entravent la réalisation des commodités annexes programmées".

Le même responsable a, également, attiré l'attention sur les quantités de déblais présents, actuellement, sur les bords des routes et des cours d'eau, adoptés par beaucoup comme "sites de prédilection pour le dépôt de ces déchets, pouvant constituer un véritable danger pour les riverains en cas de crues. Une situation requérant une intervention urgente", a-t-il souligné.

Encore plus, M. Tchachi a mis en garde contre la "transformation, dans de nombreux cas, des sites de rejets de déchets inertes en décharges anarchiques, constituant, ainsi, un gros problème pour l'entreprise Mitidja Nadhafa qui rencontre de grandes difficultés pour l'enlèvement de ce type de déchets, outre les dommages affectant son matériel".

C'est pourquoi la direction locale de l'environnement a envoyé une correspondance à l'ensemble des assemblées populaires communales de la wilaya pour affecter des sites spéciaux pour le rejet des déchets inertes, à condition qu'ils soient situés en pente et éloignés des cours d'eau et des récifs.

M. Tchachi a souligné l'impératif pour les P/APC de la partie est de Blida de procéder à une prospection "urgente" de sites pour abriter des centres de déchets inertes, ceci d'autant que ces "déchets sont généralement constitués de terre et sont inoffensifs pour l'environnement, à l'opposé des déchets ménagers dont la présence est décriée par les citoyens", a-t-il observé.

Pour remédier à cette situation, la direction de l'environnement de Blida prévoit l'affectation de deux sites pour les déchets inertes, dont la mise en service interviendra "avant la fin de l'année en cours, en vue d'une prise en charge partielle de ce problème au niveau des dif-

férentes communes de la wilaya", a indiqué M. Tchachi.

Le premier site, d'une superficie de 4,5 ha, est situé au lieu dit "Bab-Rih" de la commune de Djebabra. Il s'agit d'un terrain en pente où seront rejetés les déblais jusqu'à saturation, dans un objectif d'une éventuelle exploitation, à l'avenir, en tant qu'espace vert.

Le second site, prévu à Oued-Djer, était initialement destiné à abriter un centre de déchets ménagers, mais le projet fut suspendu à cause de l'opposition des riverains. Il s'agit d'une carrière d'une superficie de 11 hectares, dont la période d'exploitation est achevée, et que les autorités comptent remblayer pour que le site retrouve son état d'origine, en vue de son exploitation comme espace vert.

Ces deux nouveaux sites s'ajouteront à l'unique centre des déchets inertes de la wilaya, situé à Chiffa, arrivé actuellement à un état avancé de saturation.

La "commission de la wilaya en charge du dossier a visité 6 sites à Tabainat, El-Affroun, Chebli, et Bouinae. Mais aucun ne réunissait les conditions requises pour le rejet des déchets inertes", selon le même responsable, qui a assuré que la commission est "ouverte à toute proposition dans ce domaine émanant des différentes communes".

APS

BECHAR

## Travaux d'électrification de 60 périmètres agricoles

Les travaux d'électrification de soixante périmètres de mise en valeur de terres sahariennes à travers la wilaya de Béchar, sur un total de 100 périmètres du genre, seront entamés incessamment.

Les travaux d'électrification de ces périmètres vont être entamés dans les prochains jours, dans le but de répondre aux besoins des agriculteurs activant dans ces périmètres.

Les 40 périmètres de mise en valeur de terres sahariennes restants et concernés par cette opération seront raccordés à l'énergie électrique avant la fin de l'année en cours. Cette opération, totalement financée par l'État, vient renforcer les activités de mise en valeur des terres sahariennes et contribuer au développement des différentes activités et filières agricoles dans la région. Outre ce projet, il a été procédé récemment au lancement par les autorités locales, à partir du périmètre agricole d'El-Aouina, à Taghit, de la campagne labours-semailles ciblant cette année une superficie 1.650 hectares répartis entre les cultures du blé dur, de l'orge et de l'avoine, avec une prévision de récolte de 49.000 quintaux de ces céréales.

Plusieurs partenaires, dont la direction locale des services agricoles, les banques, la chambre agricole locale ainsi que les différents services techniques ayant un lien avec le développement agricole, à l'exemple du secteur des ressources en eau, vont accompagner les agriculteurs concernés par cette campagne labours-semailles.

ALGER

## Projet d'extension du centre GPL vrac de Sidi-Arcine

La Société nationale de commercialisation et de distribution de produits pétroliers (Naftal) va lancer fin octobre un projet d'extension et de rénovation de son centre de stockage GPL vrac situé à Sidi-Arcine à Alger.

Ce projet d'extension et de rénovation a pour ambition d'augmenter la capacité et l'autonomie de stockage en butane et propane de la région centre en premier lieu.

Ce projet, dont les travaux dureront 36 mois, vise notamment la mise à niveau des différentes installations existantes ainsi que l'amélioration de la sécurité du centre et la modernisation des équipements de contrôle.

APS

MALI

# Des Assises nationales du 25 octobre au 21 novembre

*Les colonels qui ont renversé le 18 août 2020 le Président Ibrahim Boubacar Keïta se sont engagés à organiser des élections pour rendre le pouvoir aux civils en février 2022...*

Le gouvernement malien dominé par les militaires va organiser des Assises nationales de la refondation du 25 octobre au 21 novembre, à l'issue desquelles il doit se prononcer sur un éventuel report des élections, a-t-on appris de source officielle.

La communauté internationale, en particulier le secrétaire général de l'ONU Antonio Guterres et la France, ont exprimé leur inquiétude face à l'éventualité d'un retard dans la tenue des élections présidentielle et législatives et l'achèvement de la transition vers le rétablissement d'un pouvoir civil élu. Le Premier ministre malien de transition Choguel Kokalla Maïga



a évoqué le 26 septembre dernier un possible report de ces scrutins de quelques semaines, voire de quelques mois. La décision sera prise à l'issue de ces assises nationales qui permettront de fournir "un agenda plus détaillé", avait-il déclaré à l'AFP en marge de l'Assemblée générale des Nations unies. "L'essentiel pour nous, c'est moins de tenir le 27 février que

de tenir des élections qui ne seront pas contestées", a-t-il expliqué. Ces assises commenceront au niveau local du 25 au 31 octobre, avant de s'étendre aux régions, au district de Bamako et à la diaspora du 1<sup>er</sup> au 7 novembre, selon un document du ministère malien de la Refondation consulté jeudi par l'AFP. Après une synthèse de ces rencontres

décentralisées, les assises se tiendront au niveau national à Bamako du 15 au 21 novembre, selon le document.

Les colonels qui ont renversé le 18 août 2020 le Président Ibrahim Boubacar Keïta se sont engagés à organiser des élections pour rendre le pouvoir aux civils en février 2022.

Le calendrier de transition annoncé en avril prévoit un référendum constitutionnel le 31 octobre, des élections régionales et locales le 26 décembre, puis le premier tour de la présidentielle et des législatives le 27 février 2022.

La communauté internationale juge un rétablissement de l'ordre constitutionnel indispensable pour sortir de la profonde crise sécuritaire, sociale et économique dans laquelle s'enfoncé depuis des années ce pays crucial pour la stabilité du Sahel.

AUSTRALIE

## La dirigeante Gladys Berejiklian évincée

Gladys Berejiklian, visiblement ébranlée, a démissionné de façon spectaculaire de son poste de Premier ministre de la Nouvelle-Galles du Sud vendredi, après que l'organisme de surveillance de la corruption de l'État a constaté qu'elle avait violé son serment.

Gladys Berejiklian s'était auparavant vantée auprès des habitants de la Nouvelle-Galles du Sud que les personnes non vaccinées resteraient en état de confinement pour toujours.

La dirigeante a non seulement démissionné de son poste de Premier ministre de la Nouvelle-Galles du Sud, mais aussi de celui de député de

Willoughby, quittant ainsi définitivement la politique.

"J'ai dû prendre une décision difficile cette nuit", a déclaré Mme Berejiklian à un groupe de journalistes. Elle a refusé de répondre aux questions des journalistes.

Les libéraux de Nouvelle-Galles du Sud vont maintenant élire un nouveau leader.

Le trésorier Dominic Perrottet, qui est en tête de liste, a déclaré qu'il allait parler à sa famille et à ses collègues pendant le week-end avant de décider s'il allait se présenter.

Le ministre de l'Aménagement du territoire, Rob Stokes, qui a toujours sou-

haité occuper le poste suprême, a déclaré qu'il se présenterait et le ministre du Tourisme, Stuart Ayres, fait également l'objet de discussions.

La Commission indépendante contre la corruption cherche à savoir si Mme Berejiklian a encouragé ou permis la corruption de son ex-petit ami secret et ancien député de Wagga Wagga, M. Maguire, entre 2012 et 2018.

Elle cherchera également à savoir si elle a abusé de la confiance du public en ne signalant pas tout soupçon de comportement corrompu et quel rôle elle a dû jouer dans l'octroi de deux subventions gouvernementales dans l'électorat de M. Maguire.

POLOGNE

## Des manifestations pour "rester en Europe"

C'est face à une foule compacte de plusieurs dizaines de milliers de personnes (près de 100.000, selon l'estimation optimiste du service de presse de l'hôtel de ville) que Donald Tusk, président du plus grand parti d'opposition (Plate-forme civique, PO), s'est exprimé, dimanche 10 octobre, sur la petite place située face au palais royal de Varsovie, au cœur de la vieille ville. Brandissant des drapeaux polonais et européens, elles avaient répondu à l'appel que l'ancien président du Conseil européen avait lancé trois jours plus tôt, après que les juges constitutionnels du pays eurent rendu un jugement controversé remettant en cause le principe de primauté du droit de l'Union euro-

péenne (UE), pierre angulaire de l'ordre juridique communautaire. "J'appelle tous ceux qui veulent défendre une Pologne européenne à me rejoindre", avait-il lancé dans un tweet. En plus du rassemblement s'étant tenu dans la capitale, plus d'une centaine de manifestations ont été recensées à travers le pays. Malgré la diversité des intervenants, un même message s'est détaché des prises de parole : face aux multiples atteintes à l'État de droit dont le parti Droit et justice s'est rendu coupable depuis son arrivée au pouvoir en 2015, l'UE peut et doit agir comme une bouée de sauvetage.

"Les institutions européennes doivent nous soutenir !", s'est exclamée à la

tribune Marta Lempart, l'une des figures emblématiques de l'organisation "Grève des femmes" (Ogolnopolski Strajk Kobiet) ayant mené les manifestations contre l'anéantissement du droit à l'IVG par le Tribunal constitutionnel un an auparavant.

Malgré un relatif succès d'affluence, l'événement a toutefois pâti de deux défauts importants. D'une part, la nette sous-représentation des jeunes dans un auditoire dont la moyenne d'âge semble avoisiner les 50 ans. Un fait qui explique l'énergie dépensée par Adam Bodnar, ancien défenseur des droits, à les convaincre lors de son intervention.

Agences

AUTRICHE

## Schallenberg officiellement investi chancelier

En Autriche, deux jours après la démission du conservateur Sebastian Kurz, visé par une enquête pour corruption, un nouveau chancelier vient d'être investi ce 11 octobre. Le nouveau chef du gouvernement s'appelle Alexander Schallenberg qui était jusqu'à présent ministre conservateur des Affaires étrangères.

À 52 ans, ce diplomate, parfaitement francophone, fils d'ambassadeur, vient en effet d'être investi chancelier.

C'est l'Ibizagate qui propulse Alexander Schallenberg sur le devant de la scène en 2019. En effet, ce scandale de corruption a provoqué la chute de la coalition entre conservateurs et extrême droite et la mise en place d'un gouvernement d'experts, au sein duquel il devient ministre des Affaires étrangères.

Il sera le seul rescapé de ce gouvernement et gardera son poste lorsque Sebastian Kurz redeviendra chancelier, en janvier 2020, en s'alliant, cette fois, aux Verts. Il est considéré comme un fidèle de Sebastian Kurz, lui devant une partie de sa carrière et partageant beaucoup de ses positions, notamment sa vision très stricte de la politique migratoire.

C'est cette proximité qui inquiète aujourd'hui l'opposition car Sebastian Kurz, s'il n'est plus chancelier, reste chef du parti conservateur et du groupe parlementaire et pourrait, ainsi, continuer d'influencer la politique autrichienne.

Michael Linhart, jusqu'à présent ambassadeur d'Autriche en France, a lui aussi été investi ce lundi ministre des Affaires étrangères.

Agences

RELATIONS PAYS ARABES - ISRAËL

# Quand Abou Dhabi voulait contraindre le Yémen à la normalisation

*La servilité extrême à l'égard de l'Occident ne garantit pas une impunité. Cela vaut pour le Soudan, comme auparavant pour le Chah d'Iran comme éventuellement à l'avenir pour Abou Dhabi ou l'Arabie saoudite.*

La vassalité est si bien intériorisée qu'Abou Dhabi s'est appliqué à contraindre le Yémen à normaliser ses relations avec Israël bien avant la conclusion du "Pacte d'Abraham" dans la première décennie du XXI<sup>e</sup> siècle, du temps du Président Ali Abdallah Saleh. Ali Abdallah Saleh, assassiné le 4 décembre 2017, a dirigé le Yémen pendant 34 ans, d'abord en tant que Président de la République arabe du Yémen de 1978 à 1990, puis en sa qualité de Président du Yémen unifié de 1990 à 2012.

"L'Arabie saoudite et les Émirats arabes unis ont utilisé contre le Yémen les mêmes méthodes employées par les Israéliens à l'encontre des Palestiniens : éliminer les civils sans défense pour semer la terreur et détruire de manière systématique les infrastructures du pays en vue de saper les fondements de la vie culturelle et sociétale avec pour objectif sous-jacent de contraindre le Yémen de normaliser ses relations avec Israël". Telle est la principale révélation contenue dans un document publié par le journal libanais *Al Akhbar* en date du 9 octobre 2020.

"...Israël a apporté son expertise à la coalition pétro-monarchique dans sa guerre d'agression contre le Yémen, déclenchée en 2015, et a cherché, en compensation, à obtenir la restitution de la nationalité yéménite à plusieurs dizaines de milliers de juifs yéménites qui avaient fui le pays pour Israël au moment de la proclamation de l'indépendance de l'État hébreu", ajoute le journal rapportant les propos de Yehya Sarih, porte-parole des forces armées yéménites.

Jusqu'à la décennie 50, les juifs yéménites faisaient partie intégrante du tissu social yéménite. Ils ont émigré en Israël à l'instigation de l'Agence juive, où, en dépit du fait qu'ils étaient bien moins traités que les Ashkénazes (originaires d'Europe orientale) et des juifs marocains, ils se sont néanmoins enrôlés dans l'armée israélienne et ont participé à la répression des Palestiniens.

*Al Akhbar* fait part de deux documents, l'un émanant de l'ambassade des Émirats arabes unis à Sanaâ ; le second du Conseil national de sécurité du Yémen au Président Ali Abdallah Saleh.

## Teneur du premier document

Ce document, dont la référence est lenu-méro 11/1/ 4 en date du 3 mars 2004, émanant de l'ambassade des Émirats arabes unis au Yémen, Hamad Said Al Roubahi, est adressé au sous-secrétariat d'État du ministère à Abou Dhabi. Il rend compte de la visite d'une délégation



tion de l'Office du Patrimoine juif yéménite composée de Yehya Merji, juif yéménite israélien, d'Ibrahim Yehya Yaacoub, porteur de la double nationalité israélienne ainsi que de Sleimane Jarafi.

La délégation s'est entretenue avec de nombreux responsables yéménites, y compris le Président Ali Abdallah Saleh, dans une démarche qui entre dans le cadre des efforts déployés par Israël en vue de normaliser les relations entre le Yémen et l'État hébreu.

La requête de la délégation de l'Office du Patrimoine juif yéménite au Gouvernement de Sanaâ portait sur cinq éléments : l'édification d'un musée juif à Sanaâ, la restauration du cimetière juif d'Aden, la réhabilitation du Mausolée d'Al Shiziz, un des grands rabbins juifs yéménites, l'édification d'une synagogue et d'une école à Rabda, ainsi que la restitution de la nationalité yéménite à 45.000 juifs yéménites israéliens et à 15.000 juifs yéménites, porteurs de la nationalité américaine.

Le Président yéménite a fait la promesse d'édifier une synagogue et une école à Rabda, faisant droit en outre à une requête personnelle d'un membre de la délégation : l'autorisation de construire une résidence à Ibrahim Yehya Yaacoub, le binational israélo-américain, à Rabda, son lieu de naissance, ainsi qu'à son frère, Sleimane résidant, lui, en Israël. La délégation de l'Office du Patrimoine Juif Yéménite s'est entretenue en outre avec le général Mokhtar Al Masri, vice-ministre de l'Intérieur, qui avait déjà séjourné en Israël et qui était une vieille connaissance de ses interlocuteurs.

Le message de l'ambassadeur des Émirats arabes unis à Sanaâ n'a pas clairement explicité l'intérêt du diplomate à cette démarche, mais son existence suggérait le rôle que les pétromonarchies entendaient faire assumer au Yémen dans la normalisation des juifs yémé-

nites dans le cadre d'un plan plus général conçu par les États-Unis pour la région.

## Un responsable israélien résident permanent à... Dubaï

*El Akhbar* reprend également le message du président du Conseil national de sécurité yéménite au Président Saleh, rendant compte d'une visite d'un émissaire israélien au Yémen, en l'occurrence Bruce Cashdan.

"Bruce Cashdan, qui se présente comme conseiller spécial du ministre israélien des Affaires étrangères, a effectué deux visites au Yémen, la première en 2005, la deuxième, deux ans plus tard, du 14 au 16 juillet 2007. Il a assuré que sa résidence permanente était Dubaï - et qu'il était chargé de la coordination entre Israël et les États de la région". Porteur de la nationalité américaine, l'émissaire israélien avait effectué des séjours en Arabie saoudite et à Djibouti. Si cette information était confirmée, elle signifierait que des officiels israéliens bénéficiaient du statut de - résident permanent - à Dubaï, 15 ans avant même la normalisation des rapports entre Abou Dhabi et Israël.

Durant ses visites répétées au Yémen, Bruce Cashdan a rencontré des proches du Président Saleh, ainsi que Abdel-Karim Al Iriani, ancien Premier ministre, des responsables du ministère du Plan en vue de développer les relations économiques entre le Yémen et Israël, en prévision de donner une impulsion aux relations politiques et sécuritaires, particulièrement dans le domaine de la lutte contre le terrorisme, la sécurisation de la navigation maritime dans la mer Rouge, la modernisation des équipements de l'armée yéménite, notamment les gardes côtes, ainsi que l'irrigation et l'agriculture.

L'intérêt des Émirats arabes unis à l'égard d'une normalisation des rela-

tions du Yémen avec Israël découle de deux faits : l'intérêt témoigné par le représentant du gouvernement d'Abou Dhabi à Sanaâ aux démarches de l'office du Patrimoine Juif Yéménite et le fait que l'émissaire israélo-américain ait une résidence permanente à Dubaï.

## Le Soudan : pantin désarticulé aux mains des monarchies arabes

Outre le Yémen, Abou Dhabi a tenu à entraîner dans son sillage le Soudan dès le mandat du général Omar Bachir.

Le Soudan a procédé à la reconnaissance d'Israël le 23 octobre 2020, soit à deux semaines de l'élection présidentielle américaine ; une décision à forte charge symbolique puisque c'est à Khartoum que les pays arabes avaient décrété, en août 1967, les 3 "NON" conditionnant la fin du conflit israélo arabe : Non aux négociations, Non à la reconnaissance, Non à un traité de paix. En tandem avec l'Arabie saoudite, Abou Dhabi a décidé de mettre sous pression le Soudan pour le contraindre à maintenir sa présence au sein de la coalition sunnite dans la guerre contre le Yémen, invoquant la duplicité du régime de Khartoum, notamment ses sympathies à l'égard des Frères musulmans, une accusation récurrente du tandem.

Dans son offre globale présentée par Mohamad Ben Salmane au Président Donald Trump en vue de faire accéder l'Arabie saoudite au rang de partenaire privilégié des États-Unis au même titre qu'Israël, le prince héritier saoudien s'était même engagé à mettre à la disposition du Président des États-Unis un contingent en provenance des pays arabes et musulmans, dont les effectifs se situeraient entre 34.000 à 58.000 membres provenant de 37 pays, dans le cadre de la lutte contre le terrorisme, sous la conduite des États-Unis. Ce contingent, déjà disponible, est d'ores et déjà à la disposition des États-Unis pour peu qu'ils en fassent la demande.

MBS s'était porté fort de faire pression sur le Président Omar Al Bachir en vue de le contraindre à octroyer une base américaine au Soudan, sur la mer Rouge, sans se donner la peine de solliciter l'avis du Président soudanais, le général Omar Al Bachir, qui a été évincé du pouvoir le 11 avril 2019 au terme de 30 ans de pouvoir marqués par l'amputation du territoire national du Sud-Soudan et des ressources énergétiques y afférentes.

Appâté par une promesse saoudienne de subvention de 3 milliards de dollars en vue de relancer son économie chancelante en contrepartie de son engagement dans l'agression pétro-monarchique contre le Yémen, Omar Al Bachir a transformé son armée nationale en une armée mercenaire. Le basculement des pétromonarchies vers Israël a donc été préparée de longue date. Comme si Abou Dhabi voulait éviter d'affronter seul l'opprobre de la population arabe résultant de cet unilatéralisme qui a brisé la solidarité arabe à l'égard de la cause palestinienne.

Agences

SECOND TOUR DE LA COUPE DE LA CONFÉDÉRATION AFRICAINE DE FOOTBALL

# Les Canaris dès aujourd'hui au Maroc

La JS Kabylie s'envolera aujourd'hui à destination de Rabat, au Maroc, où elle affrontera samedi le AS FAR Rabat, dans le cadre du match aller du second tour de la Coupe de la Confédération africaine de football.

PAR MOURAD SALHI

Exempt du premier tour, la JS Kabylie, finaliste de la précédente édition, débutera sa campagne par un déplacement périlleux au Maroc, en affrontant les Forces armées royales de Rabat (AS FAR). La JSK a rencontré beaucoup de difficultés pour son déplacement en raison de la rupture des relations diplomatiques entre l'Algérie et le Maroc et la décision prise par les autorités algériennes de fermer l'espace aérien aux avions marocains.

Aux dernières nouvelles, la délégation algérienne devrait rallier d'abord la Tunisie à bord d'un vol spécial d'une compagnie nationale avant d'atterrir le même jour au Maroc à bord d'un vol régulier d'une compagnie tunisienne.

"On ira ce mercredi au Maroc via Tunis. Nous avons tout prévu pour ce déplacement. L'équipe sera mise dans de bonnes conditions pour réussir cette première sortie officielle. J'espère qu'elle reviendra avec un bon résultat", a indiqué le nouveau président du club Yazid Yarichen.

Les Canaris, qui visent une qualifica-



tion au prochain tour, savent à quel point ce match est important et même déterminant.

Après plusieurs semaines de préparation, sous la houlette du nouvel entraîneur Henri Stambouli, les coéquipiers de Réda Bensayah veulent entamer la nouvelle saison par une victoire.

L'équipe ne se présentera pas avec l'ensemble de son effectif, en raison de la non-qualification des nouvelles recrues, il s'agit d'Azzedine Doukha, Fateh Talah, Réda Boumechra, Zakaria Mansouri, Oussama Guettal, Billal Bensaha et autres. L'entraîneur du club a longuement discuté avec les joueurs pour leur expliquer l'importance de cette sortie au Maroc.

Les Canaris vont passer quatre jours à Rabat, le retour aura lieu le lendemain

du match, soit dimanche prochain. A leur arrivée au Maroc, les coéquipiers de Benabdi auront droit à trois séances d'entraînement avant d'affronter le FAR.

En face, le club marocain, emmené par l'entraîneur belge Sven Vandebroek, ne compte pas offrir des fleurs aux visiteurs, mais il est attendu à sortir le grand jeu pour réussir son come-back sur le plan continental. Une absence qui a duré huit années.

"Notre adversaire est un finaliste de la précédente édition. Donc, ce n'est pas une équipe quiconque.

Le remaniement qu'a connu son effectif sera, peut-être, un avantage pour nous. Si on arrive à passer le cap du finaliste de la précédente édition, la

phase de poule sera notre principal objectif. On ne peut pas espérer mieux, après plusieurs années d'absence", a indiqué le coach.

M. S.

## COMPLEXE SPORTIF D'ORAN

### Renforcement des chantiers en main-d'œuvre

Les chantiers du complexe olympique d'Oran ont été renforcés par une main-d'œuvre en vue d'accélérer la cadence des travaux de réalisation, a déclaré, lundi à Oran, le wali d'Oran, Saïd Sayoud. En marge d'une visite d'inspection à cette infrastructure sportive, en cours de réalisation, en prévision des Jeux méditerranéens qu'abritera Oran en été 2022, le wali a souligné que "le rythme des travaux a connu une amélioration ces derniers jours suite au renforcement des chantiers en main-d'œuvre. Le nombre des travailleurs dans les chantiers de réalisation du centre aquatique et du terrain d'athlétisme est de 187 et devra atteindre le week-end prochain pas moins de 250", a-t-il annoncé, déclarant que "l'accélération de la cadence permettra la réception du projet dans les délais impartis, soit avant la fin de l'année en cours". Le chantier du complexe travaille en H/24 en application des instructions du Premier ministre, ministre des Finances lors de sa dernière visite à Oran, annonçant que la main-d'œuvre en nocturne, estimée actuellement à 30 travailleurs, sera renforcée pour atteindre 100 dans les prochains jours. Saïd Sayoud a rappelé qu'une partie de la main-d'œuvre est chinoise et l'autre est constituée de sous-traitants algériens, signalant également qu'un accord a été trouvé avec la société chinoise pour la relance des travaux d'électricité et d'aménagement externe.

MONDIAL 2022 – QUALIFICATIONS

## Victoire du Burkina Faso face à Djibouti

Le Burkina Faso a pris les commandes du groupe A, des éliminatoires du Mondial 2022, à la faveur de sa victoire acquise face au Djibouti (2-0), à l'occasion de la 4e journée des qualifications jouée ce lundi à

Marrakech (Maroc). Le premier but des Etalons a été inscrit à la demi-heure de jeu par Issoufou Dayo (30'), tandis que la seconde réalisation est l'œuvre d'Abdoul Tapsoba (63').

Grâce à ce succès, le 3e dans cette

campagne de qualification, le Burkina Faso s'empare de la tête de la poule A avec 10 points, alors que le Djibouti enchaîne avec un 4<sup>e</sup> revers de suite et reste bon dernier (0 pts).

MONDIAL DE BOULES (JEU LONG)

## L'Algérie présente avec huit athlètes

La sélection algérienne de jeu long (boule lyonnaise), composée de huit athlètes, dont quatre dames, prendra part au 39e Championnat du monde prévu à Alassio en Ligurie, du 11 au 16 octobre, avec la participation annoncée de 28 pays représentés par une centaine d'athlètes.

Le rendez-vous italien sera le premier pour la sélection algérienne, à l'arrêt depuis l'année 2020 en raison des problèmes qu'a vécus la fédération durant cette période et par la suite à cause de la pandémie de Covid-19 qui a paralysé le sport dans le monde.

Afin de sélectionner l'équipe qui va représenter le pays à Alassio, la direction technique nationale de la Fédération algérienne des sports de boules (FASB) a organisé plusieurs

stages de présélection pour retenir, à la fin, huit athlètes.

L'équipe s'est déplacée dimanche en Italie, au lendemain du dernier stage pré-compétitif qui a eu lieu du 3 au 9 octobre au Centre national des sports et loisirs de Tikjda (Bouira).

"Le choix s'est porté sur Karima Rahmani, Nassima Aïssioui, Lamia Aïssioui et Samia Touloum pour les filles et Mustapha Zoubeidi, Sid-Ahmed Boufateh, Samir Bouzid et Abdelkrim Makhloufi pour les garçons. Des athlètes pleins d'ambition qui vont représenter l'Algérie à ces joutes internationales", a indiqué la FASB sur son site.

Il est à rappeler que le jeu long algérien est détenteur de deux médailles de bronze (en simple et en double

messieurs) lors des Mondiaux de 2015 en Croatie.

Ces médaillés (Zoubeidi Mustapha, Abdelkrim Makhloufi et Sid Ahmed Boufateh) seront présents à Alassio, où les athlètes algériens seront engagés chez les féminines en simple, double, tir de précision, tir progressif et relais et en seniors (simple, double et double mixte), selon le programme établi par la Fédération internationale de boules (FIB), alors que le tirage des confrontations est prévu dans la soirée de lundi.

Au palmarès de la compétition organisée tous les deux ans, l'Italie est en tête avec 21 sacres, devant la France (11), la Slovénie (3), la Croatie (2) et Monaco avec un succès.

APS

## ENQUÊTES CRIMINELLES



21h00



Deux affaires criminelles sont évoquées au cours de l'émission. La première est la disparition, en septembre 2012, de Laëtitia Szuba, aperçue pour la dernière fois en Italie. La seconde la résolution d'un mystère remontant à 1987, quand était découvert, en bordure d'autoroute, le corps d'une fillette.

## REPAS DE FAMILLE



21h00



Bernard, un carrossier de droite qui convoite la mairie de son village, est marié à la pulpeuse Bernadette. Pour le déjeuner dominical, ils invitent Bruno et Huguette, leur beau-frère et belle-soeur enseignants, qui eux votent plutôt à gauche. Entre discussions animées et disputes autour de la table du déjeuner et blagues en tout genre, une question se pose : qui va s'occuper de leur grand-mère pour les fêtes de Noël ? Et ce n'est pas le seul point de tension entre les deux couples. De l'éducation des enfants à la religion, en passant par les histoires d'héritages et même la drogue, leurs points de vue divergent sur tous les sujets...

## J'AI MENTI



21h00



Audrey tente de se convaincre que Cortez est bien le tueur d'Itsas, et de tout oublier. Elle s'accroche comme à une bouée à sa relation avec Joseph. Alors qu'elle fête l'enterrement de vie de jeune fille de Elaura sur la plage, Audrey a une véritable crise de panique. Conduite à l'hôpital, on lui prescrit des anxiolytiques. Comme Pauline a fait un malaise, la procureure veut la dessaisir de l'enquête. En garde à vue, Conan avoue avoir rencontré Maialen. Celle-ci lui avait tendu un piège avec un complice, pour lui voler un vase.

## DES RACINES ET DES AILES



21h00



Le Midi-Toulousain s'étire autour de Toulouse, du Quercy jusqu'aux contreforts pyrénéens. L'architecte du patrimoine Rémi Papillault est l'un des plus fins connaisseurs des bastides, trésors architecturaux du Midi-Toulousain. Il se bat pour protéger et faire classer ces "villes neuves" érigées dès le XIIIe siècle. A Toulouse, une autre architecte, Virginie Lugol, veille sur le Capitole.



# LA SELECTION DU MIDI LIBRE

## HIPPOCRATE



21h00



Interne dans le service de son père, Benjamin se frotte à la réalité de la médecine, au contact des patients, de ses collègues et des règlements dictés par une administration minée par la politique du chiffre...

## IMMORTEL BASHUNG



21h00



Sous la direction musicale de Yan Péchin, les musiciens d'Alain Bashung revisitent son répertoire à l'occasion d'un concert exceptionnel au Grand Rex. De nombreux artistes de la chanson française et internationale, tels qu'Alain Chamfort, Jane Birkin, Miossec et Diane Dufresne rendent hommage au chanteur disparu il y a dix ans. En écho à ces morceaux, des images inédites d'archives issues de l'INA sont projetées en exclusivité sur grand écran pendant la soirée. Alain Bashung s'était produit au Grand Rex en 1987 et projetait d'y revenir pour célébrer la sortie de son dernier album "Bleu Pétrole". Et avec : Jane Birkin, Jean Fauque, JP Nataf, Julie Gayet, Malik Djoudi, Miossec, Pierre Guénard, Raphaël, Raphaële Lannadère.

## CAUCHEMAR EN CUISINE



21h00



Pour la première fois dans Cauchemar en Cuisine, Philippe Etchebest a fait appel à Mallory Gabsi, jeune candidat talentueux de Top Chef saison 11, pour l'épauler dans sa mission. Cette semaine, c'est à Époye, dans la Marne, que Johan a fait appel au chef pour venir en aide au restaurant de son père Jean-Jacques, qui a repris cet établissement après une longue carrière dans la restauration collective. Mais depuis deux ans, le chiffre d'affaires ne fait que baisser, et, aujourd'hui, les dettes s'accumulent. Accueil en jogging, produits surgelés, tension latente entre le père et son fils, Philippe Etchebest va devoir donner beaucoup d'énergie pour que Jean-Jacques et Johan ouvrent les yeux et affrontent leurs problèmes.

## GOOD DOCTOR



21h00



Atteint du syndrome d'Asperger, tout juste diplômé de médecine, Shaun Murphy obtient un poste à l'hôpital de San José. Il intègre ainsi le service de chirurgie du site et doit faire ses preuves. Ses collègues se montrent tout d'abord sceptiques face à ce jeune médecin, obnubilé par le moindre détail. Mais peu à peu, ils constatent l'étendue de ses connaissances et ses stupéfiantes capacités. Le docteur Murphy parvient même à résoudre des cas difficiles. L'adaptation d'une série sud-coréenne, pilotée par David Shore, un showrunner déjà à l'origine de «Dr House».

Web : www.lemidi-dz.com  
**MIDI**  
Quotidien national d'information *Libre*

Gérant : Reda Mehigueni  
e-mail : direction@lemidi-dz.com

La rédaction  
e-mail : redaction@lemidi-dz.com

Standard : 021.18.22.67  
Rédaction : Tél-Fax : 023.18.22.67  
Publicité : Tél-Fax : 023.18.22.67  
publicite@lemidi-dz.com  
Pour vos publicités s'adresser à l'ANEP  
01, avenue Pasteur, Alger

Impression :  
Centre : SIA Diffusion : Midi Libre  
EURL Midi Libre  
au capital social de 12.000.000 DA  
Compte Bancaire :  
SGA Bouzaréah : 021000071130000214 clé 16  
Adresse : 12 rue Fouzia-Moulahe Rostomia Clairval Alger.

La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de la rédaction. Les manuscrits, photographies ou tout autre document et illustration, adressés ou remis à la rédaction ne seront pas rendus et ne feront l'objet d'aucune réclamation.

Fajr	05:28
Dohr	12:34
Asr	15:46
Maghreb	18:17
Icha	19:35

ELIMINATOIRES MONDIAL-2022, NIGER 0 - ALGÉRIE 4

## LES VERTS SUR LEUR LANCÉE !

### Fiche technique

**Stade :** Seyni-Kountché  
**Arbitres :** Aïssa Si, Toure Serigne Cheikh, Bangoura Nouha.  
**Buts :** Mahrez (21'), Slimani (30'), Benacer (47'), Bounedjah (53')  
**Avertissement :** (Atal 45'),

**Niger :** Kassaly - Lybohy, Garba, Soumana, Ali (Darankum (69'), Moussa (Sabo 53'), Diabaté, Oumarou - Adebayor, Sosah, Wonkoye  
**Entraîneur :** Cavalli

**Algérie :** M'bolhi - Atal (Benayada), Farès, Mandi, Bedrane - Mahrez, Zerrouki, Bennacer (Zorgane 67'), Belaili - Slimani (Feghouli (45'), Bounedjah (Amoura (59').  
**Entraîneur :** Belmadi

Grâce à leur large victoire face au Niger par 4-0, hier soir, les Verts ont aligné un 31<sup>e</sup> match sans la moindre défaite, et reprennent ainsi les commandes du groupe A, avec 10 points. L'Algérie a pris d'entrée le contrôle du ballon mais le Niger répond avec un pressing.

Les locaux voulaient surprendre les Verts dès le coup de sifflet. Prenant le meilleur sur Abdelkader Bedrane côté droit, Daniel Sosah s'infiltra dans la surface.

Il a réussi à effacer Mohamed Farès et Aïssa Mandi et fait trébucher Youcef Atal, mais son tir passe au-dessus du cadre. C'est la première et dangereuse action des Nigériens, sous la houlette de l'entraîneur français Jean-Michel Cavalli.

L'autre tentative pour le Niger, toujours avec Adebayor, plein axe devant la surface. Sa frappe manque de puissance pour surprendre Raïs M'bolhi dès la 4<sup>e</sup> minute de jeu. Les Nigériens exercent un sérieux



pressing pendant le premier quart d'heure, en essayant d'utiliser la verticalité et la vitesse de leurs attaquants pour perturber les défenseurs algériens. Malgré quelques incursions adverses, notamment par Adebayor et Sosah, les Verts relèvent la tête et commencent à tenir davantage le ballon. Le Niger, quant à lui, recule, tout en essayant de reconstruire son jeu.

Le Niger reste quand même solide à la récupération. Sur la gauche, Youcef Belaili enroule un joli centre de l'extérieur du pied vers le second poteau. Il trouve idéalement Baghdad Bounedjah dont la tête passe à droite du but de Daouda Kassaly.

Vingt minutes plus tard, au terme d'une belle action collective, Riad Mahrez a hérité d'une balle en cloche à l'intérieur des 18 mètres et a décoché un tir instantané contre lequel le gardien adverse n'a

rien pu faire. Bien lancé sur la gauche de la surface par Belaili, Bounedjah déborde et sert en retrait Mahrez au point de penalty, loge magistralement le cuir dans les filets de Daouda Kassaly. C'est le 25<sup>e</sup> but pour Riyad Mahrez avec la sélection algérienne. L'Algérie prend donc l'avantage malgré la bonne entame du Niger, la chaleur et l'état catastrophique de la pelouse. Belle preuve de réalisme de la part des Fennecs, sous la houlette de l'entraîneur national Djamel Belmadi.

Désormais mené, le Niger tente de réagir mais c'est difficile pour lui trouver des espaces dans le camp de l'Algérie qui évolue en 4-4-2. Suite à un coup franc mal repoussé par la défense, le ballon rebondit sur le dos d'Ismail Slimani sur la gauche devant la surface.

Le ballon revient sur Yussif Moussa qui s'emmêle les pinceaux. Aïssa Mandi s'ar-

rache pour lui subtiliser le ballon et double la mise. C'est sur ce score de deux buts à zéro que l'homme en noir, le Sénégalais Aïssa Si, met fin à la première mi-temps.

De retour des vestiaires, ce sont les Verts qui continuent de dominer les débats. Nouveau joli mouvement pour la sélection algérienne dès la 47<sup>e</sup> minute avec Belaili qui délivre un joli ballon vers la droite. Il trouve Feghouli qui fixe Daouda Kassaly et sert sur sa gauche Ismaël Bennacer. Ce dernier dépose le ballon au fond des filets.

A la 54<sup>e</sup> minute, une jolie passe de Belaili en profondeur vers la gauche de la surface trouve Mahrez qui, de son côté, délivre une jolie passe devant le but pour Bounedjah. Ce dernier pousse le cuir au fond des filets. C'est le 23<sup>e</sup> but en 56 sélections pour Bounedjah qui retrouve le chemin des filets.

A ce moment-là, l'addition était déjà relativement salée, et les Verts auraient pu s'en contenter, mais ils ont préféré "respecter l'adversaire" en continuant à attaquer avec la même hargne, et la même vitalité. Le Niger essaye de réagir et se porte plus haut. L'Algérie reste bien en place et bloque tous les accès vers son gardien M'bolhi. Le rythme de la partie a sensiblement baissé après le quatrième but des Verts.

Trente et un (31) matchs sans défaite, meilleure attaque des qualifications du Mondial-2022, la sélection algérienne de football continue d'affoler les compteurs, au terme de la phase aller des éliminatoires.

Mourad Salhi

### KIDNAPPÉE ET VIOLÉE

## Une jeune fille délivrée à Sidi Bel-Abbès

Les violences faites aux femmes ne cessent de se multiplier ces derniers temps. Le nombre de crimes à leur encontre enregistrés quotidiennement est devenu alarmant.

La dernière victime enregistrée, dans une affaire de violence et de viol, est une jeune fille résidant dans la wilaya de Sidi Bel-Abbès.

Cette dernière a été kidnappée, agressée et violée dans une résidence à Sidi Bel-Abbès.

Le rapport du médecin légiste a confirmé l'agression et le viol par un quadragénaire, présumé auteur de ce crime.

La victime a heureusement été délivrée et le mis en cause arrêté par les éléments de la police relevant de la quatrième sûreté urbaine de la wilaya de Sidi Bel-Abbès.

L'opération est intervenue suite à une information indiquant qu'une jeune fille aurait été kidnappée. Après avoir exploité ladite information, les éléments de la police ont pu localiser le lieu de détention de la victime, avant de la libérer. Notons que le quadragénaire mis en cause a été présenté devant le parquet du tribunal de Sidi Bel-Abbès après les procédures judiciaires d'usage.

### BILAN COVID EN ALGÉRIE 4 décès et 95 nouveaux cas en 24 heures

95 nouveaux cas confirmés de coronavirus, 73 guérisons et 4 décès ont été enregistrés ces dernières 24 heures en Algérie, a annoncé le ministère de la Santé dans un communiqué.

Le total des cas confirmés s'élève ainsi à 204.790, celui des décès à 5.859 cas, alors que le nombre de patients guéris est passé à 140.392.

Par ailleurs, 13 patients sont actuellement en soins intensifs, ajoute la même source.

28 wilayas n'ont recensé aucun cas durant les dernières 24 heures, 18 autres ont enregistré de 1 à 9 cas, tandis que 2 wilayas ont enregistré 10 cas et plus.

### FILIÈRE DES VIANDES ROUGES STABILISER LE PRIX À 1.100 DA LE KG

La filière des viandes rouges vient de bénéficier de nouveaux contrats. Il s'agit d'une convention signée entre le groupe Alviar, l'Onab et la Fédération nationale des éleveurs. Ce contrat va permettre d'améliorer la production, l'approvisionnement et la commercialisation des viandes. La nouvelle relation va désormais régir l'Algérienne des viandes, entité qui gère les abattoirs industriels d'Aïn-M'lila, de Hassi-Bahbah à Djelfa et de Bougtob à El-Bayadh et l'Office national des aliments de bétail (Onab). Ce contrat va permettre, selon ses modalités de permettre, "d'assurer des aliments de bétail à un prix réglementé par l'État et non ceux qui étaient en vigueur. La production des viandes rouges sera améliorée puisque la chaîne des intervenants de la filière s'est consolidée". L'autre contrat signé en présence du ministre de l'Agriculture, Abdelhamid Hamdani, est celui qui lie les deux premiers avec la Fédération nationale des éleveurs, l'un des maillons forts de la chaîne. "Ce partenariat va motiver les éleveurs à augmenter leurs capacités productives et à réduire le

cercle des intermédiaires en faisant baisser le prix à la consommation" a expliqué le ministre qui estime que le prix sur le marché ne dépassera pas les 1.100 DA le kilo. L'autre avantage est celui des infrastructures industrielles de l'abattage qui sont conformes aux standards internationaux et peuvent prendre en charge une grande quantité de bétail destiné à l'abattage. Le président de la Fédération nationale des éleveurs, Djilali Azzaoui, qui s'avoue satisfait de ce contrat, a souligné dans une déclaration que "les éleveurs vont voir leurs souffrances allégées par rapport aux prix élevés de l'aliment du bétail, la sécheresse et les difficultés de commercialisation". Les éleveurs vont également bénéficier des camions de transport du groupe Alviar sans se soucier des coûts de transport qui étaient élevés. Il y a beaucoup à espérer dans cette nouvelle façon d'opérer par les professionnels des viandes rouges dans le cadre de la régulation du marché et surtout d'en finir avec les spéculateurs qui ont longtemps imposé leur diktat.

Fayçal Abdelghani